

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
1 novembre 2012 (01.11.2012)

WIPO | PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2012/146741 A1

- (51) Classification internationale des brevets :
C08F 289/00 (2006.01) C08L 101/12 (2006.01)
C08L 91/00 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/EP2012/057813
- (22) Date de dépôt international :
27 avril 2012 (27.04.2012)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
1153636 28 avril 2011 (28.04.2011) FR
1153634 28 avril 2011 (28.04.2011) FR
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) : **RHODIA OPERATIONS** [FR/FR]; 40, rue de la Haie Coq, F-93306 Aubervilliers (FR).
- (72) Inventeurs; et
- (75) Inventeurs/Déposants (pour US seulement) : **BALASTRE, Marc** [FR/FR]; 136, rue de Ménilmontant, F-75020 Paris (FR). **VUONG, Chi-Thanh** [FR/FR]; 13 Grande Allée de la Faisanderie, F-77185 Lognes (FR).
- (74) Mandataires : **COLOMBET, Alain** et al.; Lavoix, 62, rue de Bonnel, F-69003 Lyon (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).
- Publiée :
— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

(54) Title : COPOLYMERISED FATTY BODY, PREPARATION METHOD THEREOF AND USES OF SAME

(54) Titre : CORPS GRAS COPOLYMÉRISÉ, SON PROCÉDÉ DE PRÉPARATION ET SES APPLICATIONS

(57) Abstract : The invention relates to a copolymer having a backbone that is obtained by radical polymerisation of: a fatty body (A) comprising unsaturations and/or hydroxyl functions; and at least one monomer (B) including at least one function that can be polymerised by means of radical polymerisation and comprising either (i) at least one linear or branched alkyl chain having preferably between 16 and 44 carbon atoms, and more preferably at least 18 carbon atoms, e.g. at least 20 carbon atoms, in particular 22 carbon atoms or 44 carbon atoms, or (ii) a reactive function. The invention also relates to a method for modifying the rheological properties of a non-aqueous medium with the addition of a copolymer of the invention. The invention further relates to a composition formed totally or partially by a copolymer of the invention. Preferably, the composition is an emulsifiable composition. Furthermore, the invention relates to a composition comprising a copolymer of the invention and an emulsifying agent.

(57) Abrégé : La présente invention concerne un copolymère dont le squelette est obtenu par polymérisation radicalaire d'un corps gras (A) comprenant des insaturations et/ou des fonctions hydroxyles et d'au moins un monomère (B) comprenant au moins une fonction polymérisable par polymérisation radicalaire et comprenant soit au moins une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée, avec ladite chaîne alkyle comprenant de préférence de 16 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbones, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone, soit une fonction réactive. L'invention concerne également un procédé de modification des propriétés rhéologiques d'un milieu non aqueux par addition d'un copolymère selon l'invention. La présente invention concerne également une composition constituée en tout ou en partie d'un copolymère selon l'invention. De préférence la composition est une composition émulsifiable. L'invention concerne également une composition comprenant un copolymère selon l'invention et un agent émulsifiant.



WO 2012/146741 A1

Corps gras copolymérisé, son procédé de préparation et ses applications

La présente invention concerne la copolymérisation d'un corps gras pour notamment modifier ses propriétés rhéologiques ; le copolymère ainsi obtenu et son utilisation pour
5 modifier les propriétés notamment rhéologiques d'un milieu non-aqueux.

Les formulations à base de milieux non aqueux, notamment apolaires, par exemple d'huiles, sont utilisées dans de nombreux domaines tels que l'agrochimie, la cosmétique, l'industrie pétrolière, les compositions lubrifiantes, les compositions de revêtements, la pharmacie, etc.

10 Il est généralement nécessaire de modifier la rhéologie de ces milieux pour obtenir les propriétés recherchées. Contrairement aux formulations aqueuses pour lesquelles existent de nombreux agents rhéologiques performants (épaississant, dispersant...), il est plus difficile de trouver des additifs rhéologiques appropriés sur une large gamme de température pour des milieux non-aqueux.

15 Quelques technologies utilisant notamment des matériaux inorganiques (fumée de silice, argiles modifiées telles que les bentonites) sont déjà mises en œuvre pour modifier la rhéologie de milieux non aqueux, notamment apolaires, en particulier les huiles. De façon générale, selon la fonctionnalité recherchée et l'application visée il est nécessaire de mettre au point de façon très précise des produits issus de chacune de ces technologies.

20 Néanmoins, pour toutes ces applications, il serait utile de pouvoir proposer un produit aisé de mise en œuvre, ayant un prix raisonnable et conférant aux milieux non aqueux, notamment apolaires, en particulier aux huiles un comportement pseudo plastique avec présence d'un seuil rhéologique, et ce sur une large gamme de température (y compris dans des conditions de stockage drastique, notamment en termes de durée et de température).

25

Il y a donc un intérêt à fournir un composé et un procédé permettant de modifier la rhéologie des milieux non aqueux, notamment apolaires, en particulier des huiles, de mise en œuvre aisé, ayant un prix raisonnable et conférant audits milieux non aqueux, notamment apolaires, en particulier audites huiles un comportement pseudo plastique avec présence d'un seuil

30 rhéologique, et ce sur une large gamme de température.

Un objectif de la présente invention est de fournir un copolymère permettant notamment de modifier les propriétés, en particulier les propriétés rhéologiques (présence d'un seuil rhéologique et/ou modification de la viscosité, avantageusement augmentation de la
35 viscosité, et/ou modifications des propriétés de gélification), d'un milieu non aqueux, notamment apolaire, en particulier d'huiles.

Un autre objectif de l'invention est de fournir un procédé simple de modification de la rhéologie (présence d'un seuil rhéologique et/ou modification de la viscosité, notamment augmentation de la viscosité, et/ou modification des propriétés de gélification) de milieux non aqueux, notamment apolaires, en particulier d'huiles.

- 5 Un autre objectif de la présente invention concerne un procédé de modification des propriétés, notamment les propriétés rhéologiques (présence d'un seuil et/ou modification de la viscosité, notamment augmentation de la viscosité, et/ou modification des propriétés de gélification), d'un corps gras.

D'autres objectifs apparaîtront à la lecture de la description de la présente invention.

10

Dans le cadre de l'invention on entend par « corps gras », tout composé contenant une chaîne aliphatique, linéaire ou ramifiée, comprenant au moins 4 atomes de carbone, par exemple au moins 6 atomes de carbone, par exemple au moins 8 atomes de carbone, par exemple au moins 10 atomes de carbone. Il peut s'agir d'un composé lipophile ou

15 amphiphile. Par exemple, le corps gras peut être choisi parmi les huiles, ou leurs dérivés, liquides à températures ambiantes, notamment entre 15 et 30°C, par exemple à 25°C ; les graisses, ou leurs dérivés, pâteuses ou solides à températures ambiantes, notamment entre 15 et 30°C, par exemple à 25°C ; les cires, ou leurs dérivés, solides à température ambiante, notamment entre 15 et 30°C, par exemple à 25°C.

- 20 Le corps gras selon l'invention est généralement immiscible dans l'eau. Un composé est dit immiscible dans l'eau si moins de 3%, de préférence moins de 2%, par exemple moins de 1% en poids de ce composé est sous forme solubilisée dans l'eau.

Au sens de l'invention, un corps gras susceptible de se disperser dans l'eau, par exemple susceptible de générer des micelles dans l'eau, n'est pas considéré comme miscible à l'eau.

25

Dans le cadre de l'invention on entend par « milieu non aqueux » un milieu significativement exempt d'eau, notamment comprenant moins de 10% en poids d'eau, par exemple moins de 5% en poids d'eau, par exemple moins de 3 % en poids d'eau, de préférence moins de 1% en poids d'eau.

- 30 Le milieu non aqueux selon l'invention est notamment utilisable pour la préparation de compositions dans les domaines de la cosmétique, de l'agrochimie, de la pharmacie, de l'industrie pétrolière, de l'industrie automobile, dans le domaine des encres, des revêtements, etc.

Il doit être compris que le milieu non aqueux selon l'invention peut représenter tout ou partie

35 des compositions dont on entend modifier les propriétés, en particulier rhéologiques.

Selon une première variante, la composition peut comprendre uniquement un milieu non aqueux selon l'invention, et être donc exempte d'une phase aqueuse. Dans ce cas, le milieu

non aqueux selon l'invention représente l'ensemble de la composition dont on entend modifier les propriétés, en particulier rhéologiques.

Selon une deuxième variante, la composition peut comprendre, outre le milieu non aqueux selon l'invention, une phase aqueuse ou un milieu non aqueux de nature différente du milieu non aqueux dont on entend modifier les propriétés, notamment rhéologiques. Cette variante correspond par exemple aux compositions de type émulsion (directe, inverse ou multiple). Dans ce cas, le milieu non aqueux selon l'invention représente une partie seulement de la composition dont on entend modifier les propriétés, en particulier rhéologiques. Bien entendu, selon cette deuxième variante, la modification des propriétés, notamment rhéologiques, du milieu non aqueux selon l'invention peut induire une modification des propriétés, notamment rhéologiques, de l'ensemble de la composition incorporant ce milieu non aqueux. Par exemple, lorsque la composition dont on entend modifier les propriétés, en particulier rhéologiques, se présente sous la forme d'une émulsion eau-dans-huile, la modification des propriétés, en particulier rhéologiques, du milieu non aqueux (huile) peut avantagement entraîner une modification des propriétés, en particulier rhéologiques, de l'ensemble de l'émulsion, c'est-à-dire du milieu continu non aqueux mais aussi du milieu aqueux émulsionné.

L'invention concerne ainsi un copolymère dont le squelette est obtenu par polymérisation radicalaire :

- d'un corps gras (A) comprenant des insaturations et/ou des fonctions hydroxyles ; et
- d'au moins un monomère (B) comprenant au moins une fonction polymérisable par polymérisation radicalaire et comprenant soit au moins une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée, avec ladite chaîne alkyle comprenant de préférence de 16 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbones, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone, soit une fonction réactive.

De façon préférée, le copolymère est un copolymère dont le squelette est obtenu par polymérisation radicalaire :

- d'un corps gras (A) comprenant des insaturations; et
- d'au moins un monomère (B) comprenant au moins une fonction polymérisable par polymérisation radicalaire et comprenant au moins une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée comprenant de 16 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbones, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone.

Au sens de l'invention, la fonction réactive peut être de préférence une fonction susceptible de réagir par réaction de substitution. A titre d'exemples de telles fonctions réactives, on peut par exemple citer les halogènes, par exemple le chlore ; les alcools ; les amines ; les acides ;
5 les amides ou encore les époxy.

Selon un mode de réalisation, le monomère (B) peut donc comprendre au moins une fonction polymérisable par polymérisation radicalaire et une fonction réactive choisie parmi les halogènes, par exemple le chlore ; les alcools ; les amines ; les acides ; les amides et les époxy.

10 Dans le cas où le monomère B comprend au moins une fonction réactive, par exemple telle que définie ci-dessus, celle-ci est ensuite utilisée pour le greffage d'au moins une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée, avec ladite chaîne alkyle comprenant de préférence de 16 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbones, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de
15 carbone.

Par exemple il peut s'agir d'une réaction de greffage réalisée par substitution entre d'une part un monomère (B) de type halogénure de vinylbenzyle et un composé de type amine grasse apte à introduire dans la structure du copolymère une chaîne alkyle telle que définie précédemment.

20 Il est à noter que, dans le cadre de la présente invention, le monomère (B) peut comprendre plusieurs, notamment 2, chaînes alkyles telles que définies précédemment.
Par exemple, il est possible d'utiliser un monomère de type dialkylacrylamide, par exemple dioctylacrylamide, ou encore un dialkylstyrène.

25 Dans le cadre de l'invention, l'expression « entre x et y » doit être comprise comme incluant les valeurs x et y. Selon l'invention, cette expression signifie également de x à y.

Selon l'invention le corps gras (A) peut être choisi parmi les mono, di et triglycérides d'acides gras et leurs esters méthylique ou éthylique, tel quel ou modifié (hydrogénation,
30 hydroxylation, alcoxylation, alkylation...); les hydrocarbures insaturés dont la chaîne carbonée comprend au moins une liaison double ou triple (ex. : les alcènes, les alcynes et les composés aromatiques) et/ou hydroxylés; les acides gras dont la chaîne carbonée comprend au moins une liaison double ou triple (ex. : les alcènes, les alcynes et les composés aromatiques) et/ou hydroxylés; les alcool gras ; les amines grasses... etc, les
35 huiles animales ou d'origine animales, de préférence les huiles de poisson et notamment les huiles de poisson comprenant des acides gras oméga-3, par exemple l'huile de sardine et leurs dérivés ; les huiles silicones ; les composés terpéniques ; les résines synthétiques

porteurs d'un proton labile (fonctions hydroxyles, amines primaires et secondaire, thiol...) et/ou d'au moins une insaturation comme par exemple les résines à base de polybutadiène (ex : les résines Krasol de Cary Valley) ou de polypropylène (ex : les résines Trilene de Lion Copolymer), les alcools (ex : les résines phénoliques Koresin de BASF), les esters (ex : les résines polyester instaurées USP/PE de Dow), les éthers, les amides non aromatiques ou aromatiques, et leurs mélanges.

Selon un mode de réalisation, le corps gras (A) peut être l'acide oléique.

Le corps gras (A) est de préférence une huile végétale ou une huile d'origine végétale par exemple choisie parmi :

- les triglycérides d'acides gras saturés ou insaturés comprenant au moins 12 atomes de carbone et de préférence de 14 à 22 atomes de carbone ; il peut s'agir de triglycérides naturels, tels que les huiles végétales ou d'origine végétales du type huile de colza, huile de soja, huile d'arachide, huile de beurre, huile de graine de coton, huile de lin, huile de noix de coco, huile d'olive, huile de palme, huile de pépin de raisin, huile de poisson, huile de ricin, huile de coprah ;
 - les esters des triglycérides d'acides gras saturés ou insaturés comprenant au moins 12 atomes de carbone et de préférence de 14 à 22 atomes de carbone, en particulier tels que définis précédemment, et notamment leurs esters méthyliques et éthyliques ;
- ou une huile animale ou d'origine animale, par exemple une huile de poisson ;
- ou leurs mélanges.

De manière avantageuse, le corps gras (A) peut être une huile végétale ou une huile d'origine végétale choisie par exemple parmi l'huile de colza, l'huile de soja, l'huile de maïs, l'huile de ricin, l'huile d'arachide, l'huile de beurre, l'huile de graine de coton, l'huile de lin, l'huile de noix de coco, l'huile d'olive, l'huile de palme, l'huile de pépin de raisin, l'huile de coprah et leurs mélanges. L'huile de colza, notamment, est bien adaptée à l'invention, de même que les huiles de ricin, de maïs et de soja.

Selon un mode de réalisation, le corps gras (A) peut être choisi parmi l'huile de ricin et l'huile de colza.

De préférence, le corps gras (A) est l'huile de ricin.

Pour les monomères (B) selon l'invention, on entend généralement par fonction polymérisable toute fonction susceptible de polymériser par voie radicalaire.

Ces fonctions sont bien connues de l'homme du métier. A titre illustratif, il peut notamment s'agir d'une fonction choisie parmi les fonctions acrylate, méthacrylate, acrylamide, méthacrylamide, vinyl, notamment, allyle ou vinyléther, et styrène.

En particulier, le monomère (B) peut être choisi parmi :

- les acrylates d'alkyle ;
- les méthacrylates d'alkyle ;
- 5 - les acrylamides d'alkyle ;
- les méthacrylamides d'alkyle ;
- les vinyles d'alkyle, notamment les allyles d'alkyles ou les vinyléthers d'alkyle ; et
- les styrènes d'alkyle ;

10 dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant de préférence de 16 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbones, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone.

De préférence, le monomère (B) est choisi parmi :

- 15 - les acrylates d'alkyle ;
- les méthacrylates d'alkyle ;
- les acrylamides d'alkyle ;
- les méthacrylamides d'alkyle ;

20 dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant de préférence de 16 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbones, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone.

Plus préférentiellement, le monomère (B) est choisi parmi :

- 25 - les acrylates d'alkyle ;
- les méthacrylates d'alkyle ;

30 dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant de préférence de 16 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbone, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone.

De manière préférée, le monomère (B) peut être choisi parmi :

- 35 - les acrylates ou méthacrylates d'alkyle, dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant de préférence de 16 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbones, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone ; et en particulier parmi les acrylates ou méthacrylates d'alcool aliphatiques en C₃-C₃₀

poly(éthoxylés et/ou propoxylés), de préférence en C₁₆-C₃₀, plus préférentiellement au moins en C₁₈, par exemple au moins en C₂₂, dont la partie aliphatique est le cas échéant substituée par un ou plusieurs hydroxyle(s) de préférence en extrémité de groupe aliphatique ;

- 5 - les acrylamides ou méthacrylamide d'alkyle, dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant de préférence de 16 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbones, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone; et en particulier choisi parmi les acrylamides ou méthacrylamide d'alcool aliphatiques en
- 10 C₃-C₃₀ poly(éthoxylés et/ou propoxylés), de préférence en C₁₆-C₃₀, plus préférentiellement au moins en C₁₈, par exemple au moins en C₂₂, dont la partie aliphatique est le cas échéant substituée par un ou plusieurs hydroxyle(s) de préférence en bout extrémité de groupe aliphatique ;
- les styrènes d'alkyle, dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée,
- 15 comprenant de préférence de 16 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbone, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone et ses dérivés par exemple comprenant des fonctions halogénées et/ou des fonctions hydroxyles et/ou des fonctions amines ; de préférence le chlorure de vinyl benzyle, et le styrène
- 20 comprenant une chaîne alkyle, ayant de préférence de 16 à 44 atomes de carbone, de préférence située en position para ;
- les vinyles d'alkyle, dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant notamment de 16 à 44 atomes de carbone, de préférence au moins 18 atomes de carbone, par exemple au moins 20 atomes de carbone ; et en particulier
- 25 choisi parmi les esters d'alcool allylique dont la chaîne alkyle en extrémité de la fonction ester comprend notamment de 16 à 44 atomes de carbone, de préférence au moins 18 atomes de carbone, par exemple au moins 22 atomes de carbone ; ou
- leurs mélanges.

Comme indiqué précédemment, le monomère (B) peut comprendre plusieurs, et notamment

30 deux, chaînes alkyles, avec chacune des chaînes alkyles étant telle que définie ci-dessus.

De façon particulièrement préférée, le monomère (B) est choisi parmi un acrylate d'alkyle dans lequel la chaîne alkyle comprend 22 atomes de carbone, en particulier l'acrylate de

35 béhényle ou un acrylate d'alkyle dans lequel la chaîne alkyle comprend 44 atomes de carbone.

De façon particulièrement préférée, le monomère B est l'acrylate de béhényle.

Selon l'invention au moins un monomère (C) peut en outre être mis en œuvre pour la préparation du copolymère selon l'invention. Le monomère (C) est choisi parmi les monomères C_N neutres ; les monomères C_A anioniques ou potentiellement anioniques ; les monomères C_C cationiques ou potentiellement cationiques ; les monomères C_Z zwitterioniques ; les monomères C_p hydrophobes ; et leurs mélanges.

On entend par « monomères anioniques ou potentiellement anioniques » des monomères qui comprennent au moins un groupe anionique ou potentiellement anionique. Les groupes anioniques sont des groupes qui présentent au moins une charge négative (généralement associée à un ou plusieurs cations comme des cations de composés alcalins ou alcalino-terreux, par exemple le sodium, ou à un ou plusieurs composés cationiques comme l'ammonium), quel que soit le pH du milieu où est présent le copolymère. Les groupes potentiellement anioniques sont des groupes qui peuvent être neutres ou présenter au moins une charge négative selon le pH du milieu où est présent le copolymère.

On entend par « monomères cationiques ou potentiellement cationiques » des monomères qui comprennent au moins un groupe cationique ou potentiellement cationique. Les groupes cationiques sont des groupes qui présentent au moins une charge positive (généralement associée à un ou plusieurs anions comme l'ion chlorure, l'ion bromure, un groupe sulfate, un groupe méthylsulfate), quel que soit le pH du milieu où est présent le copolymère. Les groupes potentiellement cationiques sont des groupes qui peuvent être neutres ou présenter au moins une charge positive selon le pH du milieu où est présent le copolymère.

Par « groupes neutres » on entend des groupes qui ne présentent pas de charge quel que soit le pH du milieu où est présent le copolymère.

- Les monomères C_N neutres peuvent notamment être choisis parmi les monomères suivants :
- les hydroxyalkylesters d'acides α - β éthyléniquement insaturés de préférence l'acrylate d'hydroxyéthyle, le méthacrylate d'hydroxyéthyle et l'acrylate d'hydroxypropyle ;
 - les amides α - β éthyléniquement insaturés de préférence l'acrylamide, le méthacrylamide, le diméthylacrylamide et l'acrylamide d'hydroxyméthyle ;
 - les monomères α - β éthyléniquement insaturés comportant un segment polyoxyalkylène hydrosoluble avec ou sans une chaîne alkyle de préférence l'acrylate ou le méthacrylate de polyéthylène glycol, avec ou sans chaîne alkyle, de masse moléculaire comprise entre 350 à 5 000 g/mol (étant entendu que cette valeur ne tient pas compte de la chaîne alkyle éventuelle) ;
 - l'alcool vinylique ;
 - les vinyl-lactames ;

- les monomères α - β éthyléniquement insaturés uréido de préférence le méthacrylamido de 2-imidazolidinone éthyle ;
- la vinylpyrrolidone ;
- leurs mélanges.

5

De préférence les monomères C_N sont choisis parmi les (meth)acrylamides, notamment l'acrylamide, le méthacrylamide, le diméthylacrylamide et l'acrylamide d'hydroxyméthyle, la vinylpyrrolidone, l'acrylate d'hydroxyéthyle et le méthacrylate de polyéthylène glycol, avec ou sans chaîne alkyle, de masse moléculaire comprise entre 350 à 5 000g/mol (étant entendu

10 que cette valeur ne tient pas compte de la chaîne alkyle éventuelle).

Les monomères C_A anioniques ou potentiellement anioniques peuvent être choisis parmi les monomères suivants :

- des monomères possédant au moins une fonction carboxylique, par exemple les
- 15 acides carboxyliques α , β éthyléniquement insaturés, les anhydrides correspondants et leurs sels hydrosolubles de préférence les acides ou anhydrides acrylique, méthacrylique, maléique, l'acide fumarique, l'acide itaconique, le N-méthacryloyl alanine, le N-acryloylglycine et leurs sels hydrosolubles ;
- des monomères possédant au moins une fonction sulfate ou sulfonate ou une
- 20 fonction acide correspondante de préférence le 2-sulfooxyethyl méthacrylate, l'acide vinylbenzène sulfonique, l'acide allyl sulfonique, le 2-acrylamido-2méthylpropane sulfonique, l'acrylate ou le méthacrylate de sulfoéthyle, l'acrylate ou le méthacrylate de sulfopropyle et leurs sels hydrosolubles ;
- des monomères possédant au moins une fonction phosphonate ou phosphate ou une
- 25 fonction acide correspondante, de préférence l'acide vinylphosphonique, les esters de phosphates éthyléniquement insaturés ;
- leurs mélanges.

Les monomères C_A particulièrement préférés sont l'acide acrylique et l'acide méthacrylique.

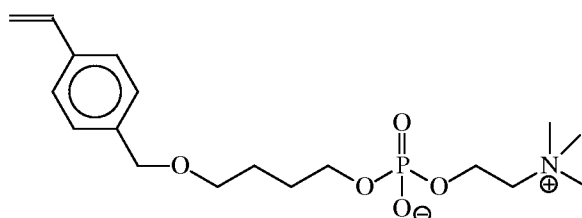
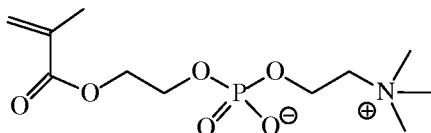
30

Les monomères C_C cationiques ou potentiellement cationiques peuvent être choisis parmi :

- les monomères avec une fonction amines secondaires, tertiaires ou quaternaires de
- préférence méthacrylamide de propyldiméthylamine, la 4-vinyl aniline et le chlorure
- de dialyldiméthylamonium (DADMAC) ;
- 35 - leurs mélanges.

Les monomères C_z zwitterioniques c'est-à-dire des monomères comportant deux charges opposées peuvent être choisis parmi :

- les alkylsulfonates ou carboxylates ou phosphonates de dialkylammonium alkyl acrylates ou méthacrylates, acrylamido ou méthacrylamido ;
- 5 - les monomères bétaines hétérocycliques ;
- les alkylsulfonates ou carboxylates ou phosphonates de dialkylammonium alkyl allyliques ;
- les phosphobétaines de formules :



10

- les bétaines issues d'acétals cycliques.

De façon particulièrement préférée, les monomères C_z sont choisis parmi la diméthyl(méthacrylamidopropyl)(3-sulfopropyl)ammonium bétaine (SPP) et le 1-(3-sulfopropyl)-2-vinyl-pyridinium-bétaine (SPV) .

15

Les monomères C_p sont choisis parmi :

- les acrylates d'alkyle ;
- les méthacrylates d'alkyle ;
- 20 - les acrylamides d'alkyle ;
- les méthacrylamides d'alkyle ;
- les vinyles d'alkyle, notamment les allyles d'alkyles ou les vinyléthers d'alkyle ; et
- les styrènes d'alkyle ;

dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant de préférence de 1 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement de 1 à 22 atomes de carbone.

25

De préférence les monomères C_p sont choisis parmi :

- les acrylates ou méthacrylates d'alkyle, dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant de préférence de 1 à 44 atomes de carbone, de préférence de 1 à 22 atomes de carbone ; et en particulier parmi les acrylates ou méthacrylates d'alcool aliphatiques en C_3 - C_{30} poly(éthoxylés et/ou propoxylés), de préférence en

30

C₁₆-C₃₀, plus préférentiellement au moins en C₁₈, par exemple au moins en C₂₂, dont la partie aliphatique est le cas échéant substituée par un ou plusieurs hydroxyle(s) de préférence en extrémité de groupe aliphatique ;

- 5
- les acrylamides ou méthacrylamide d'alkyle, dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant de préférence de 1 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement de 1 à 22 atomes de carbone ; et en particulier choisi parmi les acrylamides ou méthacrylamide d'alcool aliphatiques en C₃-C₃₀ poly(éthoxylés et/ou propoxylés), de préférence en C₁₆-C₃₀, plus préférentiellement au moins en C₁₈, par exemple au moins en C₂₂, dont la partie aliphatique est le cas échéant substituée par un ou plusieurs hydroxyle(s) de préférence en bout extrémité de groupe aliphatique ;
- 10
- les styrènes d'alkyle, dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant de préférence de 1 à 44 atomes de carbone, plus préférentiellement de 1 à 22 atomes de carbone et ses dérivés par exemple comprenant des fonctions halogénées et/ou des fonctions hydroxyles et/ou des fonctions amines ; de préférence le chlorure de vinyl benzyle, et le styrène comprenant une chaîne alkyle, ayant de préférence de 1 à 44 atomes de carbone, de préférence de 1 à 22 atomes de carbone, de préférence située en position para ;
- 15
- les vinyles d'alkyle, dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant notamment de 1 à 44 atomes de carbone, de préférence de 1 à 22 atomes de carbone ; et en particulier choisi parmi les esters d'alcool allylique dont la chaîne alkyle en extrémité de la fonction ester comprend notamment de 1 à 44 atomes de carbone, de préférence de 1 à 22 atomes de carbone ;
- 20
- leurs mélanges.

Les monomères Cp préférés sont l'acrylate de 2-éthylhexyle et le styrène.

25

Selon l'invention, le taux de greffage du corps gras (A) dans le copolymère peut atteindre 100%, par exemple 80%, et de préférence être compris entre 5 et 60%. Le taux de greffage est calculé selon l'une des formules suivantes (eq1), (eq2) ou (eq3) selon que le corps gras (A) comprend respectivement uniquement des insaturations (eq1), uniquement des fonctions hydroxyles (eq2) ou à la fois des insaturations et des fonctions hydroxyles (eq3):

30

$$\text{taux de greffage} = \left(\frac{A2}{A1} \right) \quad (\text{eq1})$$

$$\text{taux de greffage} = \left(\frac{B2}{B1} \right) \quad (\text{eq2})$$

$$\text{taux de greffage} = \left(\frac{A2}{A1} \right) + \left(\frac{B2}{B1} \right) \quad (\text{eq3})$$

dans laquelle :

$$\left(\frac{A2}{A1}\right) = \left(\frac{\text{nombre d'insaturations polymérisées}}{\text{nombre d'insaturations initiales}}\right)$$

$$\left(\frac{B2}{B1}\right) = \left(\frac{\text{nombre de fonctions hydroxyles substituées}}{\text{nombre de fonctions hydroxyles initiales}}\right)$$

Bien entendu, le taux de greffage peut varier en fonction de la nature du corps gras, et
5 notamment en fonction du nombre d'insaturations et/ou de fonctions hydroxyles présentes dans le corps gras.

En particulier :

- lorsque le corps gras est l'huile de ricin, le taux de greffage du corps gras peut être compris
entre 5 et 60%, par exemple entre 5 et 40%, par exemple entre 10 et 30%, notamment entre
10 10 et 15% ;

- lorsque le corps gras est l'huile de colza, le taux de greffage du corps gras peut être
compris entre 5 et 80%, par exemple entre 10 et 60 %, par exemple entre 15 et 50% ;

- lorsque le corps gras est l'acide oléique, le taux de greffage du corps gras peut être
compris entre 5 et 80%, par exemple entre 10 et 70 %, par exemple entre 15 et 60 %.

15

Les nombres d'insaturations et de fonctions hydroxyles sont généralement connus et
fonctions du corps gras considéré, ils peuvent également être calculés par RMN.

Concernant le nombre d'insaturations polymérisées et le nombre de fonctions hydroxyles
substituées, ils peuvent être également calculés par RMN.

20 En particulier, ces calculs peuvent être effectués par RMN du proton, en utilisant du
chloroforme deutéré CDCl_3 comme solvant.

Le copolymère de l'invention présente avantageusement une masse moléculaire comprise
entre 10 000 et 1.10^6 g/mol, de préférence comprise entre 15 000 et 500 000 g/mol, plus
25 préférentiellement comprise entre 20 000 et 250 000 g/mol, par exemple inférieure à 200 000
g/mol, par exemple inférieure à 150 000 g/mol, par exemple inférieure à 100 000 g/mol, par
exemple comprise entre 15 000 et 80 000 g/mol, par exemple comprise entre 20 000 et
80 000 g/mol, par exemple comprise entre 25 000 et 80 000 g/mol.

Ces masses moléculaires peuvent être calculées notamment par chromatographie en phase
30 gazeuse (GPC) avec calibration polystyrène, avec du THF à chaud.

Selon un mode préféré de réalisation, l'invention concerne un copolymère dont le squelette
est obtenu par polymérisation radicalaire :

- d'un corps gras (A) comprenant des insaturations choisi parmi les huiles végétales ou d'origine végétales telles que décrites précédemment, en particulier l'huile de ricin ;
- d'au moins un monomère (B) comprenant au moins une fonction polymérisable par polymérisation radicalaire et comprenant au moins une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée, comprenant de 16 à 44 atomes de carbone, en particulier l'acrylate de béhényle ;
5 avec le taux de greffage dudit corps gras étant compris entre 10 et 30%, notamment entre 10 et 15% ; et
avec la masse moléculaire dudit copolymère étant inférieure à 150 000g/mol, par exemple comprise entre 25 000 et 80 000 g/mol.

10

De façon surprenante, il a été montré par les inventeurs qu'il était possible, grâce au copolymère selon l'invention, de modifier les propriétés, notamment la rhéologie d'un milieu non aqueux avec des polymères de masse moléculaire bien plus faible que celle des polymères usuellement utilisés pour modifier les propriétés, notamment la rhéologie de tels milieux non aqueux.

15

Selon un mode de réalisation, le copolymère de l'invention peut être obtenu par polymérisation radicalaire d'un corps gras (A), d'au moins un monomère (B) et éventuellement d'au moins un monomère (C) tels que définis précédemment, dans des proportions telles que :

20

- la quantité molaire dudit monomère (B) par rapport audit monomère (C) varie de 10 à 100%, par exemple de 25 à 100%,
- la quantité molaire dudit monomère (B) par rapport audit corps gras (A) varie de 1 à 99%, par exemple de 10 à 99%,

25

- la quantité molaire du mélange dudit monomère (B) et dudit monomère (C) par rapport audit corps gras (A) varie de 1 à 99%, par exemple de 10 à 99%.

Le copolymère selon l'invention peut se trouver sous forme liquide ou sous forme solide.

30

Le copolymère selon l'invention présente des propriétés, notamment des propriétés rhéologiques modifiées, par rapport au corps gras (A), notamment présence d'un seuil rhéologique et/ou modification de la viscosité, et/ou modifications des propriétés de gélification.

35

De façon avantageuse, le copolymère de l'invention présente un seuil rhéologique identifiable sur la courbe représentant la vitesse de cisaillement en fonction de la contrainte appliquée. Ainsi, la valeur de la vitesse de cisaillement demeure nulle (ou sensiblement nulle) jusqu'à application d'une contrainte minimale, désignée par "valeur seuil de la

contrainte". Sans vouloir être lié à une théorie particulière, les travaux réalisés par les inventeurs dans le cadre de l'invention permettent d'avancer que c'est au moins en partie ce comportement rhéologique particulier qui permettra de maintenir en suspension des composés, par exemple des composés actifs solides ou liquides, par exemple des actifs

5 phytosanitaires, dans des dispersions mettant en œuvre le copolymère de l'invention.

Dans le cadre de l'invention, la valeur seuil de la contrainte, en deçà de laquelle la vitesse de cisaillement reste nul ou sensiblement nul, est généralement d'au moins 0,01 Pa, de préférence d'au moins 0,1 Pa, par exemple d'au moins 0,5 Pa et ce dans une large gamme de température, notamment aussi bien à température ambiante, notamment de 10 à 30°C,

10 qu'à des températures plus élevées par exemple entre 35 et 60°C, notamment à 45 et à 54°C, et également dans le temps, notamment aussi bien pendant au moins 3 jours, de préférence pendant au moins 7 jours, par exemple pendant au moins 15 jours.

Plus particulièrement, dans le cadre de l'invention, la valeur seuil de la contrainte, en deçà de laquelle la vitesse de cisaillement reste nul ou sensiblement nul, peut être d'au moins

15 0,01 Pa, de préférence d'au moins 0,1 Pa, par exemple d'au moins 0,5 Pa dans des conditions de vieillissement accéléré standard, par exemple au moins 15 jours à 54°C ou au moins 8 semaines à 45°C.

La détermination des seuils peut être réalisée à partir de tests de fluage sur un rhéomètre AR2000ex (TA Instruments) notamment à 25 et à 54°C. Une géométrie cône-plan est utilisée

20 avec un cône en aluminium d'angle 1deg 59min 2sec, de 60 mm de diamètre et de troncature 57 µm.

Un pré-cisaillement de 10 s⁻¹ pendant 10 s est effectué et l'échantillon est alors laissé au repos pendant 2 min. Des contraintes successives de 1,4 ; 1,6 ; 1,8 ; 2 ; 2,3 ; 2,5 ; 2,8 et 3 Pa à 25°C et de 0,1 ; 0,2 ; 0,3 ; 0,4 ; 0,5 ; 0,6 ; 0,7 ; 0,8 ; 1 ; 1,2 et 1,5 Pa à 54°C sont

25 chacune appliquées pendant 2 min. Pendant ce temps, la déformation du fluide qui en résulte est mesurée. Des tests de recouvrance de 6 min sont réalisés à l'issue de chaque contrainte appliquée. Les résultats obtenus permettent de tracer une courbe de la contrainte en fonction de la vitesse de cisaillement. la vitesse de cisaillement pour chaque contrainte appliquée est alors évalué en prenant la pente de la droite entre 80 et 120 s.

30 La contrainte seuil, correspond à l'intersection des deux droites caractéristiques de la rupture de pente.

De façon avantageuse, le copolymère de l'invention a une viscosité modifiée, notamment une viscosité plus importante, par rapport au corps gras (A).

35

De façon avantageuse, le copolymère de l'invention présente des propriétés de gélification et/ou de viscosité modifiées par rapport au corps gras (A), et notamment une viscosité plus importante et/ou une meilleure aptitude à la gélification.

- 5 L'invention concerne également un procédé (P1) de préparation d'un copolymère par polymérisation radicalaire d'un corps gras (A) comprenant des insaturations et/ou des fonctions hydroxyles avec au moins un monomère (B) comprenant au moins une fonction polymérisable par polymérisation radicalaire et comprenant soit au moins une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée, avec ladite chaîne comprenant de préférence de 16 à 44 atomes de
- 10 carbone, plus préférentiellement au moins 18 atomes de carbones, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone, soit une fonction réactive.

- Pour le procédé (P1) selon l'invention, les monomères (B) et le corps gras (A) sont tels que
- 15 définis pour le copolymère selon l'invention.

- En outre, selon l'invention, au moins un monomère (C) choisi parmi les monomères C_N neutres ; les monomères C_A anioniques ou potentiellement anioniques ; les monomères C_C cationiques ou potentiellement cationiques ; les monomères C_Z zwitterioniques ; les
- 20 monomères C_p hydrophobes ; leurs mélanges ou association, peut être mis en œuvre pour la préparation du copolymère.

Les monomères (C) sont tels que définis pour le copolymère selon l'invention.

- Selon l'invention, le procédé (P1) est avantageusement mis en œuvre à une température
- 25 comprise entre 50 et 150 °C, de préférence entre 60 et 120 °C.

- Selon l'invention, la polymérisation radicalaire est mise en œuvre en présence d'un initiateur de radicaux qui peut être choisi parmi les radicaux connus de l'homme du métier. A titre d'exemple, on peut citer les peroxydes et les azoïques, de préférence le peroxyde de lauryle
- 30 et le tertio-butylperoxybenzoate. Il peut notamment être utilisé en une quantité molaire allant de 0,1 à 50%, par exemple de 1 à 20% par rapport au monomère (B).

- De préférence, pour le procédé (P1) de l'invention, le ratio molaire B/A correspondant au ratio molaire monomère (B)/corps gras (A) est compris entre 0,1/9,9 et 9,9/0,1, de préférence
- 35 entre 2/8 et 9/1.

De préférence, pour le procédé (P1) de l'invention, la quantité molaire du monomère (C) par rapport au monomère (B) varie de 0 à 90%, de préférence de 0 à 75%.

5 La mise en œuvre du procédé (P1) selon l'invention permet de modifier les propriétés, notamment les propriétés rhéologiques, du corps gras (A). Il permet avantageusement d'apporter un seuil rhéologique et/ou de modifier la viscosité (notamment d'augmenter la viscosité) et/ou de modifier les propriétés de gélification.

10 La présente invention concerne également un procédé (P2) de modification des propriétés, notamment des propriétés rhéologiques, d'un milieu non aqueux par addition dans ce milieu d'au moins un copolymère selon l'invention.

15 Le milieu non aqueux selon l'invention est notamment utilisable pour la préparation de compositions dans les domaines de la cosmétique, de l'agrochimie, de la pharmacie, de l'industrie pétrolière, de l'industrie automobile, dans le domaine des encres, des revêtements, etc.

Il doit être compris que le milieu non aqueux selon l'invention peut représenter par exemple tout ou partie de la phase huileuse d'une émulsion, notamment d'une émulsion inverse ou multiple.

20 Le milieu non aqueux est notamment utilisable dans les formulations agrochimiques par exemple pour réaliser des dispersions en huile (ou « Oil Dispersions » en langue anglaise, également abrégé en « OD »), les émulsions inverses ; dans les solvants tels que les diesters et leurs dérivés, le DMSO, les alcools et leurs dérivés, les éthers et leurs dérivés) ; les compositions issues de l'industrie pétrolière tel que dans le domaine des huiles
25 pétrolières aromatiques, les fluides de forage à base d'huile ; dans les compositions cosmétiques par exemple dans les émulsions inverses, les crèmes, les rouges à lèvres, les déodorants, les vernis ; dans les compositions industrielles telles que les compositions de lubrification, les compositions de revêtements, les peintures, les compositions de décapage, les encres, les graisses ; dans les compositions pharmaceutiques notamment dans les
30 supports de libération de médicament, dans les compositions d'actifs en suspension dans une huile, etc.

De préférence, le milieu non-aqueux est utilisable pour préparer des compositions agrochimiques telles que les dispersions huileuses ou les émulsions inverses ou multiples.

35 Selon l'invention, le milieu non aqueux peut en outre comprendre des agents complémentaires notamment choisis parmi :

- des agents émulsifiants ;

- des agents épaississants ;
 - des agents actifs, notamment agents actifs phytosanitaires, cosmétiques, pharmaceutiques, de préférence des agents phytosanitaires ;
 - des polymères hydrosolubles ;
- 5 - des polysaccharides, notamment des gommes de guar, xanthane, etc. ; ou
- des agents de formulation.

L'addition du copolymère selon l'invention au milieu non aqueux permet de modifier les propriétés, notamment rhéologiques, de celui-ci, notamment d'apporter un seuil rhéologique et/ou de modifier sa viscosité (notamment augmenter sa viscosité) et/ou de modifier ses propriétés de gélification.

10

L'ajout du copolymère selon l'invention permet notamment l'apport d'un seuil rhéologique qui permettra de préparer des compositions stables comportant des particules solides en suspension vis-à-vis de la sédimentation des particules solides.

15

Dans le cadre de l'invention, on entend par « composition stable comportant des particules solides en suspension » une composition qui ne présente sensiblement pas de sédimentation et/ou de séparation de phase du composé dispersé et ce dans une large gamme de température, notamment aussi bien à température ambiante, notamment entre 10 et 30 °C, qu'à des températures plus élevées par exemple entre 35 et 60 °C, notamment à 45 et 54 °C, notamment au moins 16 jours à température ambiante et au moins 15 jours à 54 °C.

20

Plus particulièrement, dans le cadre de l'invention, une « composition stable comportant des particules solides en suspension » est une composition qui ne présente sensiblement pas de sédimentation et/ou de séparation de phase du composé dispersé dans des conditions de vieillissement accéléré standard, par exemple au moins 15 jours à 54 °C ou au moins 8 semaines à 45 °C.

25

L'ajout du copolymère selon l'invention peut également permettre de modifier la viscosité du milieu non aqueux de départ (notamment d'augmenter sa viscosité), notamment pour limiter les éclaboussures ou l'écoulement lors de l'utilisation des compositions, notamment des produits cosmétiques.

30

L'ajout du copolymère selon l'invention peut également permettre de modifier les propriétés de gélification du milieu non aqueux, ce qui peut notamment s'avérer utile pour la préparation de compositions qui soient solides mais faciles à étaler, par exemple dans le cadre de composition cosmétique tel que les sticks.

35

Selon les propriétés rhéologiques qu'il souhaite obtenir, l'homme du métier est à même de déterminer la quantité de copolymère à ajouter au milieu non aqueux.

De préférence dans le procédé (P2), c'est-à-dire lorsque le copolymère est présent à titre d'additif dans le milieu non aqueux, le copolymère est ajouté dans une proportion comprise
5 entre 0,1 et 20 % en poids, par exemple entre 0,5 et 15% en poids, de préférence entre 1 et 7% en poids par rapport au poids total du milieu non aqueux.

Selon une autre variante de réalisation, le copolymère selon l'invention peut être présent à titre principal dans le milieu non aqueux dont on entend modifier les propriétés, notamment
10 rhéologiques, et en particulier le copolymère peut représenter plus de 40% en poids, par exemple plus de 50% en poids, par exemple plus de 60% en poids, par exemple plus de 70% en poids, par exemple plus de 80% en poids, par exemple plus 90% en poids, voire représenter 100% en poids dudit milieu non aqueux.

La présente invention concerne également une composition constituée en tout ou en partie
15 du copolymère selon l'invention.

Ainsi, l'invention concerne une composition totalement constituée d'un copolymère selon l'invention. Dans ce cas la composition pourra être utilisée en tant qu'additif à ajouter dans un milieu non aqueux pour en modifier les propriétés, notamment ses propriétés
20 rhéologiques. Il n'est pas exclu qu'une fraction minoritaire de la composition soit constituée d'autres substances, notamment des agents actifs, des agents d'émulsification, des agents de formulation, des polymères hydrosolubles, des polysaccharides, notamment des gommes de guar, xanthane, à l'exception des milieux non aqueux, sans que ces autres substances ne modifient, ni ne perturbent les propriétés, notamment rhéologiques de cette composition.

L'invention concerne également une composition comprenant au moins un copolymère selon l'invention en mélange avec un milieu non aqueux. Une telle composition présente des propriétés rhéologiques modifiées par rapport à celles du milieu non aqueux permettant ainsi l'utilisation de la composition en tant que base de formulation notamment pour la préparation
25 de compositions dans les domaines de la cosmétique, de l'agrochimie, de la pharmacie, de l'industrie pétrolière, de l'industrie automobile, dans le domaine des encres, des revêtements, etc. Notamment pour la préparation de composition agrochimiques par exemple pour réaliser des dispersions en huile (Oil Dispersion), des émulsions inverses ; dans les solvants tels que les diesters et leurs dérivés, le DMSO, les alcools et leurs dérivés,
30 les éthers et leurs dérivés ; les compositions issues de l'industrie pétrolière tel que dans le domaine des huiles pétrolières aromatiques, les fluides de forage à base d'huile ; dans les compositions cosmétiques par exemple dans les émulsions inverses, les crèmes, les rouges

à lèvres, les déodorants, les vernis ; dans les compositions industrielles telles que les compositions de lubrification, les compositions de revêtements, les peintures, les compositions de décapage, les encres, les graisses ; dans les compositions pharmaceutiques notamment dans les supports de libération de médicament, dans les

5 compositions d'actifs en suspension dans une huile, etc.

Les propriétés rhéologiques du milieu non aqueux modifiées par le copolymère vont permettre de préparer des dispersions de composés solides dans le temps et dans une large gamme de température. Notamment, la dispersion pourra être stable après un stockage de 14 jours à 54 °C et même après un stockage de 8 semaines à 45 °C.

10

La composition peut également comprendre d'autres substances telles que notamment :

- des agents actifs, par exemple agents actifs phytosanitaires, pharmaceutiques cosmétiques, de préférence des agents actifs phytosanitaires ;

- des agents émulsifiant ;

15

- des agents épaississant ;

- des polymères hydrosolubles ;

- des polysaccharides, notamment des gommes de guar, xanthane etc. ; et/ou

- des agents de formulation.

20

De façon plus particulière, la présente invention concerne des compositions émulsifiables par mélange avec de l'eau, comprenant :

▪ un milieu apolaire ;

▪ un composé, par exemple un actif phytosanitaire, dispersé au sein dudit milieu apolaire;

25

▪ un copolymère selon l'invention; et

▪ un agent émulsifiant.

Dans le cadre de la présente invention, on entend par « compositions émulsifiables » par mélange avec de l'eau, des compositions qui après mélange avec de l'eau permettent

30 l'obtention d'émulsions.

La composition émulsifiable contient de préférence peu ou pas d'eau. Ainsi, la composition émulsifiable de l'invention comprend de 0 à 5% d'eau, de préférence de 0 à 1% d'eau, par exemple de 0 à 0,1% d'eau, en poids par rapport au poids total de la composition.

35

La composition émulsifiable selon l'invention peut être tout type de composition émulsifiable qui, notamment selon la nature du composé dispersé, peut avoir différentes utilisations. La

composition émulsifiable selon l'invention peut par exemple être une composition cosmétique, une composition agrochimique, une composition pharmaceutique, une composition utilisable dans les industries du pétrole, de l'automobile, des encres, des revêtements, etc. De façon plus particulière, la composition émulsifiable selon l'invention est
5 une composition agrochimique, notamment une dispersion huileuse (ou *oil dispersion* « OD » en anglais).

Dans le cadre de l'invention, un composé est dit dispersé au sein d'un milieu apolaire lorsque moins de 5% en poids, de préférence moins de 3% en poids, par exemple moins de
10 1% en poids, de ce composé est sous forme solubilisée dans ledit milieu apolaire, notamment à température ambiante, généralement de 15 à 30°C, voire à une température allant jusqu'à 54°C.

Le composé dispersé peut être un composé solide dispersé ou un composé liquide dispersé.
15

Selon un mode de réalisation de l'invention, le composé dispersé est un composé solide dispersé. Dans le cadre de l'invention on entend par composé solide un composé dont le point de fusion est supérieur ou égal à 50°C.

20 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le composé dispersé est un composé liquide dispersé. Dans le cadre de l'invention on entend par composé liquide un composé dont le point de fusion est inférieur à 50°C.

Dans le cadre de la présente invention, les inventeurs ont maintenant mis en évidence que
25 les compositions comprenant les composés précités s'avèrent stables, notamment à température ambiante et à des températures élevées, notamment à 45°C, voire jusqu'à 54°C. Les compositions selon l'invention s'avèrent également stables dans le temps, notamment au moins 16 jours à température ambiante et au moins 15 jours à 54°C. En particulier, on n'observe avantageusement pas de sédimentation et/ou de séparation de
30 phase à ces températures et dans ces durées.

Plus concrètement, les travaux qui ont été réalisés par les inventeurs ont maintenant permis de mettre en évidence que l'association du milieu apolaire et du copolymère selon l'invention permet d'induire un comportement viscoélastique de ce milieu dispersant apolaire qui s'avère
suffisant pour permettre un maintien en suspension du composé, et l'écoulement de la
35 formulation, et ce aussi bien à température ambiante, notamment entre 10 et 30°C, notamment au moins 16 jours à température ambiante, qu'à température plus élevée, par exemple entre 35 et 60°C, notamment à 45 et 54°C, notamment dans des conditions de

vieillissement accéléré standard (par exemple au moins 15 jours à 54°C ou au moins 8 semaines à 45°C), et ce en dépit de la présence de l'agent émulsifiant.

5 La mise en œuvre de l'association du milieu apolaire et du copolymère selon l'invention permet avantageusement d'induire un seuil rhéologique dans la courbe représentant le cisaillement en fonction de la contrainte appliquée. Ainsi, la valeur du cisaillement demeure nulle (ou sensiblement nulle) jusqu'à application d'une contrainte minimale, désignée par "valeur seuil de la contrainte". Sans vouloir être lié à une théorie particulière, les travaux réalisés par les inventeurs dans le cadre de l'invention permettent d'avancer que c'est au 10 moins en partie ce comportement rhéologique particulier qui permet de maintenir en suspension le composé, notamment les actifs phytosanitaires, dans les compositions de l'invention. Dans le cadre de l'invention, la valeur seuil de la contrainte, en deçà de laquelle le cisaillement reste nul ou sensiblement nul, est généralement supérieure à 0,2 Pa, de préférence comprise entre 0,2 et 1 Pa et ce dans une large gamme de température, 15 notamment aussi bien à température ambiante, notamment entre 10 et 30°C, qu'à des températures plus élevées par exemple entre 35 et 60°C, notamment à 45 et 54°C, notamment au moins 16 jours à température ambiante, et notamment dans des conditions de vieillissement accéléré standard (par exemple au moins 15 jours à 54°C ou au moins 8 semaines à 45°C). De façon surprenante, il s'avère que ce comportement rhéologique 20 surprenant est obtenu en présence de l'agent émulsifiant et sur une large gamme de température. La présence de l'agent émulsifiant permet de réaliser une émulsion relativement stable à partir de la composition en la mélangeant à de l'eau et sur une large gamme de température. Ainsi, les compositions de l'invention se révèlent particulièrement adaptées à titre d'OD, permettant un maintien en suspension de composés, notamment 25 d'actifs phytosanitaires, au sein d'un milieu apolaire, notamment d'une huile, ce qui autorise leur stockage et transport sous forme concentrée et leur conversion aisée en émulsion par simple mélange avec de l'eau sur le site d'utilisation.

30 Dans le cadre de l'invention, on entend par composition stable une composition qui ne présente sensiblement pas de sédimentation et/ou de séparation de phase du composé dispersé et ce dans une large gamme de température, notamment aussi bien à température ambiante, notamment entre 10 et 30°C, qu'à des températures plus élevées par exemple entre 35 et 60°C, notamment à 45 et 54°C, notamment au moins 16 jours à température ambiante et au moins 15 jours à 54°C. De préférence, une composition stable est une 35 composition qui ne présente sensiblement pas de sédimentation et de séparation de phase du composé dispersé et ce dans une large gamme de température, notamment aussi bien à température ambiante, notamment entre 10 et 30°C, qu'à des températures plus élevées par

exemple entre 35 et 60 °C, notamment à 45 et 54 °C, notamment au moins 16 jours à température ambiante et en particulier dans des conditions de vieillissement accéléré standard (par exemple au moins 15 jours à 54 °C ou au moins 8 semaines à 45 °C).

- 5 De préférence, une composition selon l'invention reste stable après un stockage de 15 jours à 54 °C. Egalement, une composition selon l'invention peut rester stable après un stockage de 8 semaines à 45 °C.

Composé dispersé

- 10 Le composé, notamment actif phytosanitaire, présent à l'état dispersé au sein de la composition selon l'invention peut être présent en une concentration élevée, pouvant dans certains cas aller jusqu'à 30%, par exemple 40 %, voire 50 %, en poids par rapport au poids total de la composition, sans perte de la stabilité de la dispersion.

- Le plus souvent toutefois, la concentration en composé présent à l'état dispersé
15 (généralement actif phytosanitaire dispersé) est de 0,1 à 20% en poids, par exemple de 0,5 à 10 % en poids, par exemple de 1 à 8 % en poids par rapport au poids total de la composition.

- Le composé présent à l'état dispersé au sein de la composition selon l'invention peut être
20 choisi parmi tout composé non soluble dans le milieu apolaire de cette composition. Dans le cadre de l'invention, un composé est dit non soluble lorsque moins de 5%, de préférence moins de 3%, par exemple moins de 1% de ce composé est sous forme solubilisée dans le milieu apolaire. Il peut typiquement s'agir d'un actif phytosanitaire, à savoir un actif propre à améliorer la croissance des végétaux, à soigner ou prévenir les maladies des végétaux; ou à
25 lutter contre des parasites ou des espèces nuisibles propres à inhiber ou modifier la croissance de la plante. Un actif phytosanitaire peut par exemple être un pesticide, tel qu'un insecticide, un bactéricide, un fongicide, un herbicide, ou un régulateur de croissance des plantes ou des organismes nuisibles, ou leurs mélanges.

- 30 Comme actif fongicide, on peut citer les inhibiteurs de la synthèse d'acide nucléique ; les inhibiteurs de la mitose et de la division cellulaire ; les inhibiteurs de la respiration ; les composés capables d'agir comme découpleur ; les inhibiteurs de la synthèse d'ATP production ; les inhibiteurs de la biosynthèse des acides aminés ou des protéines ; les inhibiteurs de la transduction du signal ; les inhibiteurs de la synthèse lipidique au niveau de
35 la membrane ; les inhibiteurs de la biosynthèse de l'ergosterol ; les inhibiteurs de la synthèse de la paroi cellulaire ; les inhibiteurs de la biosynthèse de la mélanine ; les composés

capables de déclencher des mécanismes de défense des plantes ; les composés capables d'agir en plusieurs sites ; ou leurs mélanges.

Comme matière active insecticide, on peut citer les inhibiteurs de l'acétylcholinestérase (AChE) ; les composés antagonistes de la voie chlorure-GABA-dépendante ; les composés antagonistes des récepteurs nicotino-acétylcholine ; les composés modulateurs des récepteurs allostériques-acétylcholine ; les composés activateurs de la voie chlorure ; les composés dont le mode d'action n'est pas connu ou n'est pas spécifique, par exemple agents gazants ; ou inhibiteurs de la croissance des mites ; les inhibiteurs de la phosphorylation oxydante ; les perturbateurs de l'ATP ; les composés découpleurs de la phosphorylation oxydante ; les perturbateurs microbiens de la membrane digestive des insectes ; les inhibiteurs de la biosynthèse de la chitine ; les perturbateurs de la mue ; les perturbateurs de l'ecdysone ; les anti-octopaminergiques ; les inhibiteurs du transport des électrons (site II ou site III) ; les inhibiteurs du transport des électrons (site I) ; les inhibiteurs de la biosynthèse des acides gras ; les inhibiteurs neuronaux à mode d'action non élucidé ; les composés capables de modifier les récepteurs Ryanodine ; ou leurs mélanges.

A titre préféré d'actifs phytosanitaires utilisables dans les compositions émulsifiables, on peut notamment citer, à titre non limitatif, les sulfonilurées telles que le bensulfuron-méthyl, le chlorimuron-éthyl, le chlorsulfuron, le metsulfuron-méthyl, le nicosulfuron, le sulfométhuron-méthyl, le triasulfuron, le tribenuron-méthyl, les azoles tels que le difenconazole, la famille des fongicides triazoles tels que l'azaconazole, bromuconazole, cyproconazole, difenoconazole, diniconazole, epoxyconazole, fenbuconazole, flusilazole, myclobutanil, tebuconazole, ou bien encore l'amétryne, le diuron, le linuron, le novaluron, le chlortoluron, l'isoproturon, le metamitron, le diazinon, l'aclonifen, l'atrazine, le chlorothalonil, le bromoxynil, le bromoxynil heptanoate, le bromoxynil octanoate, le mancozeb, la manèbe, le zineb, la phénomédiapham, le propanil, la série des phénoxyphénoxy, la série des hétéroaryloxyphénoxy, le CMPP, le MCPA, le 2,4-D, la simazine, les produits actifs de la série des imidazolinones, la famille des organophosphorés, avec notamment l'azinphos-éthyl, l'azinphos-méthyl, l'alachlore, le chlorpyrifos, le diclofop-méthyl, le fénoxaprop-p-éthyl, le méthoxychlore, la cyperméthrine, l'alpha-cyperméthrine, le phénomédiapham, le propanil, l'oxyfluorfen, le diméthoate, l'imidacloprid, le propoxur, le benomyl, la deltaméthrine, le fenvalérate, l'abamectin, l'amicarbazone, le bifenthrin, le carbosulfan, le cyfluthrin, l'ethofenprox, le fenoxaprop-éthyl, le fluazifop-p-butyl, le flufenoxuron, l'hexazinone, le lambda-cyhalothrin, le perméthrin, le prochloraz, le méthomyl, le fenoxycarbe, le cymoxanil, le chlorothalonil, les insecticides néonicotinoïdes, triadiméfon, triadiménol, des strobilurines

telles que la pyraclostrobine, la picoxystrobine, l'azoxystrobine, la famoxadone, le kresoxymethyl et la trifloxystrobine ; ou leurs mélanges.

5 L'invention se révèle notamment bien adaptée à la mise en œuvre d'actifs de la famille des sulfonilurées, tel que le nicosulfuron et des azoles tel que le tébuconazole.

10 La composition selon l'invention peut en outre comprendre, selon un mode de réalisation particulier, un ou plusieurs autres composés actifs (généralement d'autres actifs phytosanitaires ou des composés modulant la phytotoxicité des actifs (phytoprotecteur ou « safener » en anglais)) qui sont solubilisés ou miscibles dans le milieu apolaire. Les compositions de ce type, qui comprennent des actifs en combinaison sous deux formes distinctes sont des formulations bien adaptées notamment en agrochimie, qui sont parfois désignées par le terme de "combos".

15 Selon un mode de réalisation, le composé dispersé peut être un composé solide dispersé au sein des compositions de l'invention (généralement un actif phytosanitaire ou un mélange d'actifs phytosanitaires à l'état solide). Il se présente de préférence sous la forme d'objets dispersés (particules ou agrégats de particules) ayant des dimensions inférieures à 50 μm , notamment inférieures à 20 μm , avantageusement comprises entre 1 et 15 μm , par exemple
20 de l'ordre de 10 μm ou moins. La taille de ces objets en suspension peut être déterminée selon tout moyen connu en soi, par exemple par microscopie optique ou diffusion de la lumière.

25 Selon un autre mode de réalisation, le composé dispersé peut être un composé liquide dispersé au sein des compositions de l'invention (généralement un actif phytosanitaire ou un mélange d'actifs phytosanitaires à l'état liquide). Il se présente de préférence sous la forme de gouttelettes ayant des dimensions inférieures à 5 μm , notamment comprises entre 0,5 et 5 μm , par exemple entre 1 et 3 μm . La taille de ces gouttelettes peut être déterminée selon tout moyen connu en soi, par exemple par microscopie optique ou diffusion de la lumière.

30 De manière particulièrement préférée, le composé dispersé est le nicosulfuron.

Milieu apolaire

35 Au sens de l'invention, on entend par « milieu apolaire » tout constituant liquide à la température de préparation ou d'utilisation de la composition, qui, situé dans l'espace de solubilité de HANSEN (Handbook of solubility parameters and other cohesion parameters - Allan F.M. BARTON, CRC Press Inc., 1983 -), présente les paramètres suivants :

- δP d'interactions Keesom inférieur à 10 $(\text{J}/\text{cm}^3)^{1/2}$

- δH de liaisons hydrogène inférieur à $10 \text{ (J/cm}^3\text{)}^{1/2}$
- δD d'interactions London supérieur à $15 \text{ (J/cm}^3\text{)}^{1/2}$

A titre d'exemple de milieu apolaire ou milieu de dispersion apolaire on peut citer :

- 5** - les triglycérides d'acides gras saturés ou insaturés comprenant au moins 12 atomes de carbone et de préférence de 14 à 22 atomes de carbone ; il peut s'agir de triglycérides de synthèse ou de préférence de triglycérides naturels, tels que les huiles végétales ou d'origine végétales du type huile de colza, huile de soja, huile d'arachide, huile de beurre, huile de graine de coton, huile de lin, huile de noix de coco, huile d'olive, huile de palme, huile de
- 10** pépin de raisin, huile de ricin, huile de coprah, ou les huiles animales ou d'origine animales, par exemple huiles de poisson, notamment les huiles de poisson comprenant des oméga 3 ;
- les esters des triglycérides d'acides gras saturés ou insaturés comprenant au moins 12 atomes de carbone et de préférence de 14 à 22 atomes de carbone (notamment leurs esters méthyliques et éthyliques) ;
- 15** - les coupes pétrolières aromatiques ;
- les solvants aromatiques (anisole, toluène, par exemple) ;
- les composés terpéniques (D-limonène, L-limonène, par exemple) ;
- les mélanges de diesters succinate/adipate/glutarate de diméthyle ;
- les hydrocarbures aliphatiques comprenant au moins 6 atomes de carbone (isooctane,
- 20** kerosène, essence, essence diesel, huiles minérales (notamment huile de paraffine), huiles lubrifiantes...) ; ou
- leurs mélanges.

De manière avantageuse, le milieu apolaire présent dans la composition de l'invention

25 comprend, voire est, un mélange de triglycérides, par exemple une huile végétale ou d'origine végétale choisie par exemple parmi l'huile de colza, l'huile de soja, l'huile de maïs, l'huile de ricin, l'huile d'arachide, l'huile de beurre, l'huile de graine de coton, l'huile de lin, l'huile de noix de coco, l'huile d'olive, l'huile de palme, l'huile de pépin de raisin, l'huile de coprah et leurs mélanges. L'huile de colza, notamment, est bien adaptée à l'invention, de

30 même que les huiles de maïs et de soja, et leurs mélanges.

De préférence, le milieu apolaire est l'huile de colza.

L'utilisation préférentielle d'huile végétale ou d'origine végétale permet avantageusement de se passer des solvants généralement utilisés, tels que le xylène, le naphthalène, la N-

35 méthylpyrrolidone, la cyclohexanone ou bien encore l'isophorone, dans les concentrats émulsifiables (ou EC, pour l'anglais "*emulsifiable concentrate*") et qui ont un impact non négligeable sur l'environnement.

On peut également utiliser d'autres huiles naturelles telles que par exemple les huiles animales ou d'origine animales, notamment les huiles de poisson, par exemple les huiles de poisson comprenant des oméga 3.

5

Le milieu apolaire présent dans la composition peut également comprendre, voire être, une coupe pétrolière aromatique telle que les Solvesso (par exemple le SOLVESSO 100 qui est un mélange de dialkyl et trialkyl benzènes en C₉ à C₁₀, le SOLVESSO 150 qui contient en mélange principalement des alkylbenzènes en C₁₀ à C₁₁ ou le SOLVESSO 200, qui contient principalement des alkyl naphtalènes en C₁₀ à C₁₄), de préférence le SOLVESSO 200 ND, de préférence en mélange avec d'autres composés tels que des esters d'huiles végétales ou d'origine végétales, notamment d'huile de colza, du type du Phytorob 926-25 commercialisé par la société Novance ou Amesolve CME disponible auprès de Ametech. Ce mode de réalisation est notamment adapté aux compositions comprenant des composés modulant la phytotoxicité des actifs de type phytoprotecteurs.

15

Le milieu apolaire peut être de nature identique ou différente du corps gras (A) selon l'invention.

Selon un mode de réalisation, le milieu apolaire et le corps gras (A) peuvent être des huiles végétales ou d'origine végétales. Par exemple, le milieu apolaire peut être l'huile de colza et le corps gras (A) peut être l'huile de ricin.

20

Généralement, quelle que soit la nature du milieu apolaire, par exemple de l'huile, celui-ci peut être présent dans la composition selon l'invention à une teneur allant de 40 à 99 % en poids, de préférence de 40 à 90%, cette teneur étant de préférence d'au moins 60% en poids, par exemple d'au moins 65% en poids, par exemple comprise entre 65 et 75% en poids, par rapport au poids total de la composition.

25

Il n'est pas exclu de mélanger à des huiles végétales ou d'origine végétale ou naturelle des coupes aromatiques, dans des proportions variables. L'utilisation de telles coupes aromatiques peut notamment être mise en œuvre lorsque les compositions comprennent en plus de l'actif dispersé un composé phytoprotecteur (« safener » en anglais), ces coupes pétrolières pouvant permettre alors avantageusement de solubiliser le phytoprotecteur.

30

Par exemple, le milieu apolaire peut comprendre des huiles végétales ou naturelles et des coupes aromatiques dans des proportions massiques allant de 20:80 à 80:20, de préférence allant de 65:35 à 75:25.

35

Selon un mode de réalisation le milieu apolaire peut comprendre des huiles végétales ou naturelles et des coupes aromatiques dans des proportions massiques allant de 40:60 à 60:40, et par exemple 50:50.

- 5 Il n'est pas exclu non plus de mélanger à des huiles végétales ou d'origine végétale ou naturelle des esters méthylique d'huile végétale, dans des proportions variables.

- Quelle que soit la nature du copolymère selon l'invention mis en œuvre, celui-ci est de préférence employé à une concentration suffisamment faible pour éviter une prise en masse du milieu, mais suffisante néanmoins pour induire la modification rhéologique du milieu recherchée pour assurer la stabilisation des composés à l'état dispersé dans la composition. La quantité de copolymère selon l'invention dans la composition émulsifiable est généralement comprise entre 0,5 et 40% en poids, par exemple entre 1 et 20% en poids, de préférence entre 2 et 10 en poids, par exemple entre 3 et 8% en poids, par rapport au poids total de la composition.
- 10
- 15

- A cet effet, notamment lorsque le milieu apolaire présent dans la composition comprend au moins, par exemple comprend majoritairement, par exemple comprend au moins 50% en poids, voire est une huile à base de triglycérides, comme une huile végétale par exemple, la concentration en copolymère selon l'invention est de préférence inférieure à 10%, plus avantageusement inférieure à 8% en poids par rapport au poids total de la composition, typiquement entre 1 et 8%, par exemple entre 3 et 6%, notamment de l'ordre de 4 à 6 % en poids par rapport au poids total de la composition.
- 20

- 25 De façon particulièrement préférée, dans les compositions émulsifiables selon l'invention, le milieu apolaire est une huile végétale ou d'origine végétale telle que décrite précédemment.

En particulier, lorsque le copolymère selon l'invention est un copolymère dont le squelette est obtenu par polymérisation radicalaire :

- 30 - d'un corps gras (A) comprenant des insaturations choisi parmi les huiles végétales ou d'origine végétales telles que décrites précédemment, en particulier l'huile de ricin ;
- d'au moins un monomère (B) comprenant au moins une fonction polymérisable par polymérisation radicalaire et comprenant au moins une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée, comprenant de 16 à 44 atomes de carbone, en particulier l'acrylate de béhényle ;
- 35 avec le taux de greffage dudit corps gras étant compris entre 10 et 30%, notamment entre 10 et 15% ; et

avec la masse moléculaire dudit copolymère étant inférieure à 150 000g/mol, par exemple comprise entre 25 000 et 80 000 g/mol,

il peut être avantageusement formulé avec une huile végétale ou d'origine végétale telle que définie précédemment, notamment avec de l'huile de colza.

- 5 Ce mode de réalisation se révèle notamment bien adapté à la mise en œuvre d'actifs de la famille des sulfonylurées, tel que le nicosulfuron et des azoles tel que le tébuconazole.

Agent émulsifiant

- 10 L'agent émulsifiant, présent dans la composition selon l'invention, est propre à assurer une émulsification du milieu apolaire, par exemple de l'huile, lors d'un mélange de la composition avec de l'eau ou un milieu aqueux; il peut être choisi parmi les agents tensioactifs adaptés à l'émulsification du milieu apolaire, par exemple de l'huile, spécifique présente dans la composition émulsifiable.

- 15 Ainsi, par exemple lorsque le milieu apolaire comprend au moins, par exemple comprend majoritairement, par exemple comprend au moins 50 % en poids, voire est, un mélange de triglycérides telle qu'une huile végétale, l'agent émulsifiant peut être choisi parmi les tensioactifs non ioniques de type acides gras ou esters tels que par exemple les esters, ester de glycol, esters de glycerol, esters de PEG, PEG esters d'acides gras, ester de sorbitol, 20 ester de sorbitol ethoxylés, acides ethoxylés, ou ethoxy propoxylés, esters et triglycérides (famille des Alkamuls® de RHODIA), notamment huiles de ricin éthoxylées et leurs mélanges.

- 25 L'agent émulsifiant peut notamment être choisi parmi les huiles de ricin éthoxylées, les polyéthylènes glycol esters d'acides gras et les esters de sorbitan, et leurs mélanges.

A titre d'exemple d'huiles de ricin éthoxylées convenant à l'invention, on peut notamment citer les produits Alkamuls® OR 36, Alkamuls® RC, Alkamuls® R81, Alkamuls® 696 et Alkamuls OR/10 disponibles auprès de la Société Rhodia.

- 30 A titre d'exemple de polyéthylène glycol esters d'acides gras convenant à l'invention, on peut notamment citer le produit Alkamuls VO/2003, disponible auprès de la Société Rhodia.

A titre d'exemple d'esters de sorbitan convenant à l'invention, on peut notamment citer les produits Alkamuls T/85-V, Alkamuls T/80, disponibles auprès de la Société Rhodia.

- 35 Des agents émulsifiants particulièrement bien adaptés, notamment lorsque le milieu apolaire comprend au moins, par exemple comprend majoritairement, par exemple comprend au moins 50 % en poids, voire est, un mélange de triglycérides telle qu'une huile végétale, sont

les polyéthylènes glycol esters d'acides gras, seuls ou en association avec un autre agent tensioactif.

5 Un agent émulsifiant particulièrement bien adapté dans le cadre des compositions émulsifiables de l'invention est l'Alkamuls VO/2003 disponible auprès de la Société Rhodia.

Pour d'autres milieux apolaires, en particulier des milieux apolaires comprenant au moins, par exemple comprenant majoritairement, par exemple comprenant au moins 50 % en poids, voire étant, des coupes pétrolières aromatiques et/ou des hydrocarbures aliphatiques
10 comprenant au moins 6 atomes de carbone, des agents émulsifiants adaptés sont notamment des tensioactifs anioniques tels que les sulfonates, sulfonates aliphatiques, sulfonates portant des groupements ester ou amide tels que les isothionate (sulfoester), taurates (sulfoamides), sulfosuccinates, sulfosuccinamates, ou encore les sulfonates ne portant pas de groupements amide ou ester tels que les alkyldiphenyoxide disulfonate, Alkyl
15 naphthalène sulfonate, naphthalène/formaldéhyde sulfonates avec par exemple les Dodecyl benzene sulfonate (famille Rhodacal® de RHODIA, comme par exemple le Rhodacal® 60 BE), seuls ou en association avec :

- un ou plusieurs tensioactifs non ioniques de type acides gras ou esters tels que par exemple les esters, ester de glycol, esters de glycerol, esters de PEG, ester
20 de sorbitol, ester de sorbitol ethoxylés, acides ethoxylés, ou ethoxy propoxylés, esters et triglycérides (famille des Alkamuls® de Rhodia), notamment huiles de riçin éthoxylées ; de préférence un ou plusieurs tensioactifs non ioniques de type huiles de riçin éthoxylées, comme par exemples celles commercialisées par la Société Rhodia sous les références Alkamuls® OR 36, Alkamuls® RC,
25 Alkamuls® R81, Alkamuls® 696, et/ou
- un ou plusieurs tensioactifs choisis parmi les composés à base de styryl phénol tels que les Distyrylphénol, Tristyrylphénol, qui peuvent-être ethoxylés ou éthoxy propoxylés, phosphatés, sulfatés, par exemple la famille des Soprophor® commercialisée par la Société Rhodia comme le Soprophor® DSS7, le
30 Soprophor® BSU, le Soprophor® 3D33, le Soprophor® 4D384, le Soprophor® 796P.

Sont notamment adaptés les tensioactifs de type Rhodasurf®, Rhodacal® et Alkamuls® disponibles auprès de la Société Rhodia.

35 Une association de tensioactifs bien adaptée à ces milieux apolaires est celle commercialisée sous le nom de Géronol MOE/02-K par la Société Rhodia.

La teneur en agent émulsifiant peut varier en fonction notamment de la nature du milieu apolaire et de la nature de l'agent émulsifiant employé.

En général, la teneur en agent émulsifiant au sein de la composition émulsifiable selon l'invention est typiquement comprise entre 3 et 30% en poids, par rapport au poids total de la composition émulsifiable.

5

De préférence, lorsque le milieu apolaire comprend au moins, par exemple comprend majoritairement, par exemple comprend au moins 50 % en poids, voire est, un mélange de triglycérides tel qu'une huile végétale, la teneur en agent émulsifiant est préférentiellement comprise entre 5 et 25% en poids, par exemple entre 10 et 20 % en poids, par exemple d'environ 15% en poids, par rapport au poids total de la composition émulsifiable.

10

De préférence, lorsque le milieu apolaire comprend au moins, par exemple comprend majoritairement, par exemple comprend au moins 50 % en poids, voire est, un hydrocarbure aliphatique comprenant au moins 6 atomes de carbone, par exemple une huile minérale, la teneur en agent émulsifiant est préférentiellement comprise entre 3 et 15% en poids, par exemple entre 4 et 10 % en poids, par exemple d'environ 5% en poids, par rapport au poids total de la composition émulsifiable.

15

Dans un mode de réalisation particulier dans la composition émulsifiable selon l'invention le milieu apolaire est une huile végétale ou un mélange d'huiles végétales, telle que décrite ci-dessus, et l'émulsifiant est un polyéthylène glycol esters d'acides gras (notamment de type Alkamuls VO/2003, disponible auprès de la Société Rhodia).

20

Dans un autre mode de réalisation particulier dans la composition émulsifiable selon l'invention le milieu apolaire est une huile végétale ou un mélange d'huiles végétales, telle que décrite ci-dessus, l'émulsifiant est un polyéthylène glycol esters d'acides gras (notamment de type Alkamuls VO/2003, disponible auprès de la Société Rhodia) et le composé dispersé est le nicosulfuron.

25

Le milieu apolaire peut être en particulier l'huile de colza et l'émulsifiant un polyéthylène glycol esters d'acides gras (notamment de type Alkamuls VO/2003, disponible auprès de la Société Rhodia).

30

Ce mode de réalisation est particulièrement adapté lorsque le copolymère selon l'invention est un copolymère dont le squelette est obtenu par polymérisation radicalaire :

- d'un corps gras (A) comprenant des insaturations choisi parmi les huiles végétales ou d'origine végétales telles que décrites précédemment, en particulier l'huile de ricin ;

35

- d'au moins un monomère (B) comprenant au moins une fonction polymérisable par polymérisation radicalaire et comprenant au moins une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée, comprenant de 16 à 44 atomes de carbone, en particulier l'acrylate de béhényle ;

avec le taux de greffage dudit corps gras étant compris entre 10 et 30%, notamment entre 10 et 15% ; et

avec la masse moléculaire dudit copolymère étant inférieure à 150 000g/mol, par exemple comprise entre 25 000 et 80 00 g/mol.

5

Ingrédients optionnels

La composition émulsifiable selon l'invention peut également comprendre éventuellement d'autres ingrédients, notamment choisis parmi :

- des charges, par exemple des particules de silice, à l'image par exemple de la silice commercialisée par la société Evonik sous la référence Aerosil® 200 ;
- des sels, en particulier des carbonates ou des sulfates, comme par exemple le carbonate de sodium ou le sulfonate d'ammonium (l'ajout de tels sels peut être notamment conseillé lors de l'utilisation d'eau dure) ;
- des agents anti-mousse, à l'image par exemple de celui commercialisé par la société Rhodia sous la référence Silcolapse RG22 ;
- et leurs mélanges.

En général, la teneur en charges (si présentes), par exemple des particules de silice, est inférieure à 1% en poids, de préférence inférieure à 0,5% en poids, de préférence inférieure à 0,2% en poids, par exemple comprise entre 0,05 et 0,1% en poids, par rapport au poids total de la composition émulsifiable selon l'invention.

En général, la teneur en sels (si présents), par exemple en carbonate de sodium ou en sulfonate d'ammonium, est inférieure à 1% en poids, de préférence inférieure à 0,5% en poids, de préférence inférieure à 0,2% en poids, par exemple comprise entre 0,05 et 0,1% en poids, par rapport au poids total de la composition émulsifiable selon l'invention.

En général, la teneur en agent anti-mousse (si présent) est inférieure à 1% en poids, de préférence inférieure à 0,5% en poids, de préférence inférieure à 0,2% en poids, par exemple comprise entre 0,05 et 0,1% en poids, par rapport au poids total de la composition émulsifiable selon l'invention.

Selon sa composition, la composition émulsifiable selon l'invention peut typiquement être préparée en mettant en œuvre un procédé (P1) comprenant les étapes suivantes :

- (i) on mélange le milieu apolaire et l'agent émulsifiant (ces composés étant de préférence introduits dans cet ordre pour former le mélange), ledit mélange est avantageusement cisailé, notamment au moyen d'un dispositif de type pâle défloculeuse ; puis
- (ii) on ajoute le copolymère selon l'invention, le milieu obtenu est avantageusement cisailé, notamment au moyen d'un dispositif de type pâle défloculeuse ; on chauffe (si nécessaire)

jusqu'à solubilisation du copolymère (généralement entre 60°C et 75°C) avant de refroidir le tout sous agitation ; puis

(iii) on ajoute le composé à disperser, le milieu obtenu est avantageusement cisailé, notamment au moyen d'un dispositif de type Ultraturax.

5

Selon un mode de réalisation, à l'issue de l'étape (iii), la composition peut être soumise à un broyage, notamment dans un broyeur humide.

Une telle étape additionnelle de broyage peut notamment être avantageuse pour réduire la taille des particules lorsque le composé à disperser est un composé solide de taille

10

importante, afin d'obtenir par exemple une taille des particules ou agrégats en dispersion de préférence inférieure à 20 µm, plus avantageusement inférieure à 10 µm.
Une étape additionnelle de broyage peut également être avantageuse, pour d'autres raisons, lorsque le composé à disperser est un composé liquide ou un composé solide de taille convenable. Elle peut notamment permettre d'améliorer le mélange des ingrédients.

15

Les compositions émulsifiables selon l'invention peuvent également être obtenues selon un procédé (P2), comprenant les étapes suivantes :

(a) on mélange le milieu apolaire, l'agent émulsifiant et le composé à disperser (ces composés étant de préférence introduits dans cet ordre pour former le mélange), ledit

20

mélange est avantageusement cisailé, notamment au moyen d'un dispositif de type Ultraturax ; puis
(b) on ajoute à chaud le copolymère selon l'invention solubilisé dans du milieu apolaire (généralement entre 60°C et 75°C).

25

Selon un mode de réalisation, l'étape (b) est précédée d'une étape (b1) de broyage du mélange obtenu à l'étape (a), notamment dans un broyeur humide, de préférence dans le cas où le composé à disperser est un composé solide jusqu'à obtention d'une taille de particules ou d'agrégats en dispersion inférieure à 20 µm, plus avantageusement inférieure à 10 µm. Dans ce mode de réalisation l'étape (b) est également mise en œuvre au cours du

30

broyage.
Une étape additionnelle de broyage peut également être avantageuse, pour d'autres raisons, lorsque le composé à disperser est un composé liquide ou un composé solide de taille convenable. Elle peut notamment permettre d'améliorer le mélange des ingrédients.

35

Les compositions émulsifiables selon l'invention peuvent également être obtenues selon un procédé (P3), comprenant les étapes suivantes :

(I) on mélange le milieu apolaire et le composé à disperser (ces composés étant de préférence introduits dans cet ordre pour former le mélange), ledit mélange est avantageusement cisailé, notamment au moyen d'un dispositif de type Ultraturax ; puis

(II) on ajoute à chaud le copolymère selon l'invention solubilisé dans du milieu apolaire et l'agent émulsifiant (généralement entre 60°C et 75°C).

Selon un mode de réalisation, l'étape (II) est précédée d'une étape (II1) de broyage du mélange obtenu à l'étape (I), notamment dans un broyeur humide, de préférence dans le cas où le composé à disperser est un composé solide jusqu'à obtention d'une taille de particules ou d'agrégats en dispersion inférieure à 20 µm, plus avantageusement inférieure à 10 µm. Dans ce mode de réalisation l'étape (II) est également mise en œuvre au cours du broyage. Une étape additionnelle de broyage peut également être avantageuse, pour d'autres raisons, lorsque le composé à disperser est un composé liquide ou un composé solide de taille convenable. Elle peut notamment permettre d'améliorer le mélange des ingrédients.

La composition selon l'invention est notamment utilisable pour la préparation sur site d'émulsions pour la délivrance de composés, notamment solides, notamment d'actifs phytosanitaires, par dilution dans de l'eau. L'émulsion obtenue, peut par exemple être employée pour la pulvérisation sur les parties aériennes, notamment le feuillage, de plantes.

Dans ce cadre, la composition selon l'invention peut être utilisée pour former des émulsions de type huile-dans-l'eau comprenant le composé à l'état dispersé. La formation d'une telle émulsion est généralement réalisée par mélange d'une composition émulsifiable (de type OD) selon l'invention avec une phase aqueuse, notamment avec de l'eau. De préférence, le rapport massique composition selon l'invention/eau est compris entre 0,1 : 100 et 10 : 100, plus préférentiellement entre 1 : 100 et 5 : 100, par exemple entre 2 : 100 et 3 : 100.

Les émulsions obtenues à partir des compositions selon l'invention permettent notamment une bonne dispersion des actifs à la surface des plantes à traiter. De plus, la mise en œuvre de l'actif au sein d'un véhicule apolaire permet généralement une bonne comptabilisation de l'actif avec la surface à traiter, ce qui peut notamment permettre une persistance de l'activité sur la surface de la plante, une meilleure pénétrabilité et une bonne tenue de l'actif, y compris lors d'intempéries (vent et pluie notamment). Les émulsions obtenues présentent notamment une meilleure biodisponibilité et une résistance accrue au lessivage.

Dans le cas où le copolymère selon l'invention présenterait une viscosité élevée, les inventeurs ont par ailleurs découvert que l'ajout d'un émulsifiant liquide particulier pouvait, de

façon particulièrement avantageuse, conduire à un mélange concentré bi-fonctionnel (agent rhéologique et émulsifiant) homogène, liquide, coulable et donc plus facilement manipulable. Ce mélange bi-fonctionnel est particulièrement avantageux dans le cas notamment des formulations OD, qui requièrent la présence d'un tel émulsifiant dans la formulation finale.

5 Ainsi, selon un autre mode de réalisation, la présente invention concerne également des compositions concentrées comprenant un copolymère selon l'invention et un agent émulsifiant. De préférence, la composition concentrée selon l'invention consiste en un mélange d'un copolymère selon l'invention et d'un agent émulsifiant.

De préférence, l'agent émulsifiant est choisi parmi ceux nécessaires dans la formulation
10 finale, par exemple à la formulation de type OD finale. De façon particulièrement préféré, l'agent émulsifiant est un polyéthylène glycol esters d'acides gras. Il peut notamment s'agir du produit Alkamuls VO/2003, disponible auprès de la Société Rhodia.

Selon un mode de réalisation, l'invention concerne une composition concentrée consistant
15 en un mélange d'un copolymère selon l'invention et d'un agent émulsifiant, en un ratio massique copolymère selon l'invention/agent émulsifiant compris entre 10:90 et 40:60, de préférence compris entre 15:85 et 35:65, par exemple de l'ordre de 20:80.

Selon un autre mode de réalisation, cette composition concentrée peut également
comprendre en outre des charges additionnelles, par exemple des particules de silice, en
20 une teneur inférieure à 5% en poids, par exemple inférieure à 2% en poids, par exemple inférieure à 1% en poids, par exemple comprise entre 0,1 et 0,5% en poids, par rapport au poids total de la composition.

A titre de charges additionnelles particulièrement adaptées à ce mode de réalisation, on peut
notamment citer la silice commercialisée par la société Evonik sous la référence Aerosil®
200.

25 Selon un autre mode de réalisation, l'invention concerne également un concentré liquide à base d'un copolymère selon l'invention et d'une huile végétale ou d'origine végétale, avec ledit copolymère selon l'invention et ladite huile végétale ou d'origine végétale étant présents dans un ratio massique copolymère selon l'invention/huile végétale ou d'origine végétale
30 compris entre 3:97 et 40:60, notamment entre 5:95 et 20:80, par exemple de l'ordre de 10:90.

A titre d'huile végétale ou d'origine végétale convenant particulièrement à ce mode de réalisation, on peut notamment citer l'huile de colza.

35 La présente invention va maintenant être décrite à l'aide d'exemples non limitatifs.

La figure 1 représente l'évolution de la contrainte en fonction de la vitesse de cisaillement d'une huile de colza à 25 et 54 °C et d'une composition d'huile de colza et d'un copolymère selon l'invention à 25 et 54 °C.

5 Exemple 1 : Préparation d'un copolymère selon l'invention

Dans un ballon tricol de 100 ml équipé d'un réfrigérant, d'une agitation mécanique (ancres), d'un bullage d'azote et d'un bain d'huile chauffant, on introduit 20g d'acrylate d'alkyle C₁₈-C₂₂ (acrylate de béhényle à 70%) et 16,4g d'huile de ricin. L'ensemble est chauffé à 80 °C puis la température est maintenue pendant 4h. A 80 °C on ajoute 1,29g de peroxyde de lauryle.

10 Après 2h à 80 °C on rajoute 0,65g de peroxyde de lauryle.

Les caractéristiques du corps gras copolymérisé obtenu sont les suivantes :

- taux de greffage de l'huile de ricin : 12,4% ;
- taux de conversion en polyacrylate de béhényle : 100% ;
- Mw (mesurée par GPC relative avec calibration polystyrène) : 66150g/mol.

15

Exemple 2 : Préparation d'un copolymère selon l'invention

Dans un ballon tricol de 100ml équipé d'un réfrigérant, d'une agitation mécanique (ancres), d'un bullage d'azote et d'un bain d'huile chauffant, on introduit 20g d'acrylate d'alkyle C₁₈-C₂₂ (acrylate de béhényle à 70%), 21,4g d'huile de colza et 1,29g de peroxyde de lauryle.

20 L'ensemble est chauffé à 90 °C pendant 4h.

Les caractéristiques du corps gras copolymérisé obtenu sont les suivantes :

- taux de greffage de l'huile de colza : 42,3% ;
- taux de conversion en polyacrylate de béhényle : 100% ;
- Mw (mesurée par GPC relative avec calibration polystyrène) : 16230g/mol.

25

Exemple 3 : Préparation d'un copolymère selon l'invention

Dans un ballon tricol de 100ml équipé d'un réfrigérant, d'une agitation mécanique (ancres), d'un bullage d'azote et d'un bain d'huile chauffant, on introduit 20g d'acrylate d'alkyle C₁₈-C₂₂ (acrylate de béhényle à 70%) et 6,88g d'acide oléique. L'ensemble est chauffé à 80 °C puis la

30 température est maintenue pendant 4h. A 80 °C on ajoute 1,29g de peroxyde de lauryle.

Après 2h à 80 °C on rajoute 0.65g de peroxyde de lauryle.

Les caractéristiques du corps gras copolymérisé obtenu sont les suivantes :

- taux de greffage de l'acide oléique : 50,5% ;
- taux de conversion en polyacrylate de béhényle : 98,5%
- Mw (mesurée par GPC relative avec calibration polystyrène) : 517000 g/mol.

35

Exemple 4 : Préparation d'un copolymère non conforme à l'invention (contre-exemple)

Dans un réacteur verré de 1l équipé d'un réfrigérant, d'une agitation mécanique (ancree), d'un bullage d'azote et d'une double enveloppe où circule un fluide caloporteur, on introduit 154,41g d'acrylate de dodécyle et 254,93g d'huile de ricin. L'ensemble est chauffé à 60°C et maintenu pendant 1h, A 60°C on ajoute 7,24g de peroxyde de lauryle. Le milieu est ensuite chauffé à 70°C et maintenu pendant 2h, puis à 75°C pendant 2h, puis à 80°C pendant 4h. Après 1h à 80°C on ajoute 3,62g de peroxyde de lauryle.

Les caractéristiques du corps gras copolymérisé obtenu sont les suivantes :

- taux de greffage de l'huile de ricin : 6,4% ;
- taux de conversion en polyacrylate de lauryle : 98%
- Mw (mesurée par GPC relative avec calibration polystyrène) : 282000 g/mol.

Exemple 5 : Evaluation de la rhéologie du copolymère de l'exemple 1Préparation des échantillons :

- Dans un flacon de 50 mL muni d'un barreau aimanté de 25mm*8mm, 1,1g du copolymère de l'exemple 1 (soit 5,5% en masse) sont pesés, puis 18,9g d'huile de colza ajoutés (soit 94,5% en masse). Le mélange précédent est chauffé et est maintenu à une agitation de 300 tr/min. La solubilisation du copolymère de l'exemple 1 s'effectue à une température de $60 \pm 2^\circ\text{C}$. La solution obtenue est alors limpide et jaunâtre. Celle-ci est alors refroidie jusqu'à température ambiante sous agitation à 300 tr/min. La solution précédemment limpide s'épaissit. L'échantillon est alors stocké à température ambiante avant la réalisation de mesures rhéologiques.

Mesure du seuil par essai de fluage

- La détermination des seuils à 25 et 54°C du mélange est réalisée à partir de tests de fluage sur un rhéomètre AR2000ex (TA INSTRUMENTS). Une géométrie cône-plan est utilisée avec un cône en aluminium d'angle 1deg 59min 2sec, de diamètre 60mm et de troncature 57µm.

- Pour chacune des deux températures, un pré-cisaillement de 10s^{-1} pendant 10s est effectué et l'échantillon est alors laissé au repos pendant 2 minutes. Des contraintes successives de 1,4 ; 1,6 ; 1,8 ; 2 ; 2,3 ; 2,5 ; 2,8 et 3 Pa à 25°C et de 0,1 ; 0,2 ; 0,3 ; 0,4 ; 0,5 ; 0,6 ; 0,7 ; 0,8 ; 1 ; 1,2 et 1,5 Pa à 54°C sont chacune appliquée pendant 2min. Pendant ce temps, la déformation du fluide qui en résulte est mesurée. Des tests de recouvrances de 6min sont réalisés à l'issue de chaque contrainte appliquée. Le taux de cisaillement pour chaque contrainte appliquée est alors obtenu en prenant la pente de la droite entre 80 et 120s.

La courbe donnant la contrainte versus le taux de cisaillement est alors tracée (Figure 1). La contrainte seuil, lorsqu'il y en a une, correspond à l'intersection des deux droites

caractéristiques de la rupture de pente et est reportée dans le tableau 1 aux températures de 25°C et 54°C.

5 En complément, des mesures de viscosité à des vitesses de cisaillement de 1, 10 et 100 s⁻¹ ont également été réalisées avec le même cône que précédemment, ce qui permet d'évaluer l'augmentation de la viscosité du système à différents cisaillement et sa coulabilité à différentes températures.

Tous les résultats sont conciliés dans le tableau 1 suivant.

Valeur de cisaillement	Température 25°C				Température 54°C			
	1s ⁻¹	10s ⁻¹	100s ⁻¹	Seuil (Pa)	1s ⁻¹	10s ⁻¹	100s ⁻¹	Seuil (Pa)
Système	Viscosité (Pa.s)				Viscosité (Pa.s)			
Huile de colza	0,06	0,06	0,06	0	0,02	0,02	0,02	0
Huile de colza additivée de 5,5% du copolymère de l'exemple 1	5,70	0,97	0,36	2,5	0,71	0,15	0,08	0,8

10

Tableau 1

15

L'huile de colza seule ne présente aucun seuil, aussi bien à 25 qu'à 54°C, et présente une viscosité constante à 1, 10 et 100s⁻¹ (comportement Newtonien). L'ajout du copolymère de l'exemple 1 à l'huile de colza à hauteur de 5,5% en masse permet l'obtention d'un seuil important de l'ordre de 2,5 Pa à 25°C et surtout fait état de la présence d'un seuil important de 0,8Pa à la température de 54°C. La présence de tels seuils sur cette large gamme de températures permet avantageusement, dans des dispersions de composés solides dans l'huile le maintien en suspension d'actifs solides ainsi que et le maintien de la stabilité de la composition. De plus, l'addition du copolymère de l'exemple 1 fait état d'une augmentation

20 significative de la viscosité du système à différents gradients de cisaillement, sans pour autant empêcher la « coulabilité » du système confirmant ainsi le comportement pseudo plastique du copolymère selon l'invention ; ce qui présente un avantage pour la préparation de diverses compositions, notamment des compositions cosmétiques ou encore pour ce qui est des revêtements.

25

Exemple 6 : Evaluation de la stabilité d'une formulation complète réalisée avec un copolymère conforme à l'invention

Dans un bécher Pyrex de 250 ml, sont ajoutés à la spatule 6,6 g du copolymère de l'exemple 1 et à la pipette 24 g d'agent émulsifiant (polyéthylène glycol esters d'acides gras commercialisés par la Société Rhodia sous le nom Alkamuls VO/2003) et 84,36 g d'huile de colza. Ce mélange est alors chauffé sous une agitation de 300 tour/min jusqu'à solubilisation complète du copolymère de l'exemple 1, puis refroidi sous la même agitation jusqu'à température ambiante. 5,04 g de Nicosulfuron (actif solide) sont ensuite ajoutés puis s'en suit une homogénéisation à la spatule. Le mélange est ensuite passé 3 minutes à l'Ultra

5

10

Turax T50 avec une pale double effet de D = 45 mm, à 6000 rpm avant d'être soumis à un broyage humide dans un MiniMotor Mill de marque Eiger Torrance LTD de 50 ml de capacité.

38 ml de billes SEPR ER 120 A, ZrO_2/SiO_2 de 0,8 à 1,25 mm de diamètre sont utilisées pour le broyage qui dure 10 mn à 3300 t/mn (graduation 7).

15

Il est contrôlé au microscope optique que toutes les particules sont de taille inférieure à 10 μm .

Formulation	Teneur en % massique
Nicosulfuron	4,20
Copolymère de l'exemple 1	5,50
Alkamuls VO2003	20,00
Huile de colza	70,30

Tableau 2

20

Différents tests métiers « types » de formulations agrochimiques sont réalisés sur cette formulation selon le tableau 2, pour s'assurer de la qualité et de la stabilité de cette dernière. On s'intéresse particulièrement à la stabilité de la dispersion en huile (séparation de phase : synérèse et/ou sédimentation) lors de tests de vieillissement (température ambiante ; -10°C pendant 7 jours, 54°C pendant 15 jours) ainsi qu'à sa viscosité. On s'intéresse également au

25

comportement de la dispersion en huile lors de son basculement dans l'eau (pH, résidu tamis humide, mousse et stabilité de l'émulsion générée à différents temps (0 ; 0,5h ; 24h et redispersion à 24h puis attente 0,5h).

Les résultats sont présentés dans le tableau 3 :

		Composition du tableau 2			
Stockage		20 jours à température ambiante	7 jours à -10°C	15 jours à 54°C	
Synérèse		0%	0%	5,0%	
Coulabilité		Coulable	Difficilement coulable à -10°C	Difficilement coulable à 54°C Légèrement jaune	
Viscosité (mPas-1)	Viscosité Brookfield (20rpm)	1540(25°C)	1860(24°C)	2500(24°C)	
pH (à 5 %)	pH	6,9	6,9	6,9	
Résidu tamis humide (inspiré de MT 185)	Rétention sur tamis 80 µm pour 5 % de composition diluée dans de l'eau de ville après agitation magnétique	0 %	0 %	0 %	
Mousse (inspiré de MT 47.2)	Utilisation d'une éprouvette de 100 ml, ajout de 2 ml de composition à l'eau de ville, 30 inversions et observation de la quantité de mousse	0 immédiat	0 immédiat	0 immédiat	
Stabilité de la dispersion (inspiré de MT 180) Formulation diluée à 2 %, à 30+/- 2°C, dans de l'eau de ville. Epreuve de 100 ml utilisée, inversion 10 fois puis observation après :	Temps d'attente avant caractérisation				
	0 h	Aspect de l'émulsion	Emulsion blanche. Un peu de gras collé en surface	Emulsion blanche. Un peu de gras collé en surface	Emulsion très légèrement jaune. Quelques objets gras collés en surface
	0,5 h	Crème (mm)	traces	0,5	0,5
		Huile (mm)	0	0	0
		Sédiment (mm)	0	0	0
	24 h	Crème (mm)	traces	0,5	0,5
Huile (mm)		0	0	0	
	Sédiment (mm)	0	0	0	
	Re-dispersion	Un peu de gras collé en surface.	Un peu de gras collé en surface.	Quelques objets gras collés en surface.	
24,5 h	Crème (mm)	0,5	0,5	0,5	
	Huile (mm)	0	0	0	
	Sédiment (mm)	0	0	0	

Tableau 3

Les résultats font état d'une formulation parfaitement stable à température ambiante après 20 jours et à -10°C après 7 jours puisqu'aucune séparation de phase n'apparaît (ni synérèse, ni sédimentation). Le test de vieillissement accéléré (15 jours à 54°C) fait état d'une faible synérèse (5%) et de légères traces d'huile au fond sont observées. La formulation est coulable à température ambiante et difficilement coulable à -10 et 54°C même après retour à température ambiante.

Un pH de 6,9 est mesuré après dilution de 1% en masse de la composition dans de l'eau de ville. Le test de résidu tamis humide est bon, puisque aucun résidu n'est retenu sur le tamis. Le test de mousse est excellent, puisqu'aucune mousse résiduelle n'est présente après 30 inversions de l'éprouvette.

Les tests de stabilité de la dispersion est bon, avec obtention d'une émulsion stable, puisqu'aucune trace d'huile en surface, ni de sédiment n'est présent aux différents temps d'observation indiqués et un léger crémage de 0,5 ml maximum.

Cette crème est partiellement redispersable.

Ces résultats montrent que l'utilisation d'un copolymère selon l'invention permet de préparer des compositions comprenant une dispersion d'actifs phytosanitaires stables dans le temps et à température.

20

Bien évidemment ces résultats ne sauraient limiter l'invention à ce type d'actifs.

Ces résultats démontrent en effet, de manière plus générale, que les copolymères de l'invention permettent de préparer des compositions de tous types (agrochimiques, cosmétiques, pharmaceutiques, ...) comprenant au moins un actif, qui soient stables dans le temps et sur une large gamme de températures.

25

Exemple 7 : Exemple comparatif démontrant l'impact de la longueur de chaîne alkyle sur les performances

Mesures de seuil et de viscosité en utilisant un copolymère non conforme à l'invention (contre-exemple 4)

30

Préparation des échantillons :

Dans un flacon de 50 mL muni d'un barreau aimanté de 25mm*8mm, 1,1g du copolymère du contre exemple 4 (soit 5,5% en masse) sont pesés, puis 18,9g d'huile de colza ajoutés (soit 94,5% en masse). Le mélange précédent est chauffé et est maintenu à une agitation de 300 tr/min. La solubilisation du copolymère du contre exemple 4 s'effectue à une température de 60 ± 2°C. La solution obtenue est alors limpide et jaunâtre. Celle-ci est alors refroidie jusqu'à

35

température ambiante sous agitation à 300 tr/min. L'échantillon est alors stocké à température ambiante avant la réalisation de mesures rhéologiques.

Mesure du seuil par essai de fluage

5 La détermination des seuils à 25 et 54 °C du mélange est réalisée à partir de tests de fluage sur un rhéomètre AR2000ex (TA INSTRUMENTS). Une géométrie cône-plan est utilisée avec un cône en aluminium d'angle 1deg 59min 2sec, de diamètre 60mm et de troncature 57µm.

Pour chacune des deux températures, un pré-cisaillement de 10s⁻¹ pendant 10s est effectué et l'échantillon est alors laissé au repos pendant 2 minutes. Des contraintes successives de 1,4 ; 1,6 ; 1,8 ; 2 ; 2,3 ; 2,5 ; 2,8 et 3 Pa à 25°C et de 0,1 ; 0,2 ; 0,3 ; 0,4 ; 0,5 ; 0,6 ; 0,7 ; 0,8 ; 1 ; 1,2 et 1,5 Pa à 54°C sont chacune appliquée pendant 2min. Pendant ce temps, la déformation du fluide qui en résulte est mesurée. Des tests de recouvrances de 6 min sont réalisés à l'issue de chaque contrainte appliquée. Le taux de cisaillement pour chaque contrainte appliquée est alors obtenu en prenant la pente de la droite entre 80 et 120s.

La courbe donnant la contrainte versus le taux de cisaillement est alors tracée. La contrainte seuil, lorsqu'il y en a une, correspond à l'intersection des deux droites caractéristiques de la rupture de pente, elle est reportée dans le tableau 4 aux températures de 25°C et 54°C.

20 En complément, des mesures de viscosité à des vitesses de cisaillement de 1, 10 et 100 s⁻¹ ont également été réalisées avec le même cône que précédemment, ce qui permet d'évaluer l'augmentation de la viscosité du système à différents cisaillement et sa coulabilité à différentes températures.

Tous les résultats sont conciliés dans le tableau 4 suivant.

25

Valeur de cisaillement	Température 25 °C				Température 54 °C			
	1s ⁻¹	10s ⁻¹	100s ⁻¹	Seuil (Pa)	1s ⁻¹	10s ⁻¹	100s ⁻¹	Seuil (Pa)
Système	Viscosité (Pa.s)			0	Viscosité (Pa.s)			0
Huile de colza	0,06	0,06	0,06		0,02	0,02	0,02	
Huile de colza additivée de 5,5% du copolymère du contre exemple 4	0,075	0,075	0,075	0	0,028	0,028	0,028	0

Tableau 4

L'huile de colza seule ne présente aucun seuil, aussi bien à 25 qu'à 54 °C, et présente une viscosité constante à 1, 10 et 100s⁻¹ (comportement Newtonien). L'ajout du copolymère du contre exemple 4 à l'huile de colza à hauteur de 5,5% en masse ne permet pas de changer les caractéristiques de l'huile de façon significative puisque la viscosité reste similaire et le comportement toujours Newtonien, alors que le seuil est nul à 25 °C et à 54 °C. L'absence de seuils sur cette large gamme de températures ne permet pas dans des dispersions de composés solides dans l'huile le maintient en suspension d'actifs solides comme illustré plus bas.

10 Evaluation de la stabilité d'une formulation complète réalisée avec un copolymère non conforme à l'invention (contre-exemple 4)

Dans un bécher Pyrex de 250 ml, sont ajoutés à la spatule 6,6 g d'un copolymère non conforme à l'invention (contre exemple 4) et à la pipette 24 g d'agent émulsifiant (polyéthylène glycol esters d'acides gras commercialisés par la Société Rhodia sous le nom d'Alkamuls VO2003) et 84,36 g d'huile de colza. Ce mélange est alors chauffé sous une agitation de 300 tour/min jusqu'à solubilisation complète du copolymère, puis refroidi sous la même agitation jusqu'à température ambiante. 5,04 g de Nicosulfuron (actif solide) sont ensuite ajoutés puis s'en suit une homogénéisation à la spatule. Le mélange est ensuite passé 3 minutes à l'Ultra Turax T50 avec une pale double effet de D = 45 mm, à 6000 rpm avant d'être soumis à un broyage humide dans un MiniMotor Mill de marque Eiger Torrance LTD de 50 ml de capacité.

38 ml de billes SEPR ER 120 A, ZrO₂/SiO₂ de 0,8 à 1,25 mm de diamètre sont utilisées pour le broyage qui dure 10 mn à 3300 t/mn (graduation 7).

Il est contrôlé au microscope optique que toutes les particules sont de taille inférieure à 10 µm.

Formulation	Teneur en % massique
Nicosulfuron	4,20
Copolymère du contre exemple 4	5,50
Alkamuls VO2003	20,00
Huile de colza	70,30

Tableau 5

Différents tests métiers « types » de formulations agrochimiques sont réalisés sur cette formulation selon le tableau 6, pour mesurer la stabilité de cette dernière.

On s'intéresse particulièrement à la stabilité de la dispersion en huile (séparation de phase : synérèse et/ou sédimentation) lors de tests de vieillissement (température ambiante ; 0°C pendant 7 jours, 54°C pendant 15 jours) ainsi qu'à sa viscosité. Les résultats sont présentés dans le tableau 6 :

5

Stockage	14 jours à température ambiante	7 jours à 0°C	15 jours à 54°C
Synérèse (séparation de phase)	68%	56%	68%

Tableau 6

Les résultats font état d'une formulation totalement instable à toutes les températures puisque l'actif (le Nicosulfuron) sédimente laissant place à une séparation de phase de plus de 50%. Aucun test de caractérisation supplémentaire n'a été réalisé car cette formulation n'est pas viable.

10

Exemple 8 : Evaluation de la stabilité d'une formulation complète réalisée avec un copolymère conforme à l'invention

15

Dans un bécher Pyrex de 250 ml, sont ajoutés à la spatule 3,908 g du copolymère de l'exemple 1 et à la pipette 26,022g d'agent émulsifiant (polyéthylène glycol esters d'acides gras commercialisés par la Société Rhodia sous le nom d'Alkamuls VO2003) et 91,926g d'huile de colza. 0,061g de silice Aerosil 200 (EVONIK) ainsi que 0,121g de carbonate de sodium sont ajoutés à la spatule. Ce mélange est alors chauffé sous une agitation de 300 tour/min jusqu'à solubilisation complète du copolymère selon l'invention, puis refroidi sous la même agitation jusqu'à température ambiante. 8,06 g de Tébuconazole (actif solide) sont ensuite ajoutés puis s'en suit une homogénéisation à la spatule. Le mélange est ensuite passé 3 minutes à l'Ultra Turax T50 avec une pale double effet de D = 45 mm, à 6000 rpm avant d'être soumis à un broyage humide dans un MiniMotor Mill de marque Eiger Torrance LTD de 50 ml de capacité.

20

25

38 ml de billes SEPR ER 120 A, ZrO_2/SiO_2 de 0,8 à 1,25 mm de diamètre sont utilisées pour le broyage qui dure 10 mn à 3300 t/mn (graduation 7).

Il est contrôlé au microscope optique que toutes les particules sont de taille inférieure à 10 μm .

30

Formulation	Teneur en % massique
Tébuconazole (98%)	6,2
Copolymère de l'exemple 1	3
Alkamuls VO2003	20,00
Huile de colza	70,704
Aerosil 200	0,046
Carbonate de sodium	0,09

Tableau 7

Différents tests métiers « types » de formulations agrochimiques sont réalisés sur cette formulation selon le tableau 8, pour s'assurer de la qualité et de la stabilité de cette dernière.

- 5 On s'intéresse particulièrement à la stabilité de la dispersion en huile (séparation de phase : synérèse et/ou sédimentation) lors de tests de vieillissement (température ambiante ; 0°C pendant 7 jours, 54°C pendant 15 jours) ainsi qu'à sa viscosité. On s'intéresse également au comportement de la dispersion en huile lors de son basculement dans l'eau (pH, résidu tamis humide, mousse et stabilité de l'émulsion générée à différents temps (0 ; 0,5h ; 24h et
- 10 redispersion à 24h puis attente 0,5h).

Les résultats sont présentés dans le tableau 8 :

		Composition du tableau 7			
Stockage		20 jours à température ambiante	7 jours à 0°C	15 jours à 54° C	
Synérèse		traces	0%	0% (changement de couleur et gradient de couleur sur 5%)	
Coulabilité		Coulable	Coulable	Coulable	
Viscosité (mPas-1)	Viscosité Brookfield (20rpm)	800 (25° C)	600 (24° C)	1300 (24° C)	
pH (à 5 %)	pH	8,4	8,4	8,4	
Résidu tamis humide (inspiré de MT 185)	Rétention sur tamis 80 µm pour 5 % de composition diluée dans de l'eau de ville après agitation magnétique	0 %	0 %	0 %	
Mousse (inspiré de MT 47.2)	Utilisation d'une éprouvette de 100 ml, ajout de 1 ml de composition à l'eau de ville, 30 inversions et observation de la quantité de mousse	0 immédiat	0 immédiat	0 immédiat	
Stabilité de la dispersion (inspiré de MT 180) Formulation diluée à 1 %, à 30+/- 2°C, dans de l'eau CIPAC D. Epreuve de 100 ml utilisée, inversion 10 fois puis observation après :	Temps d'attente avant caractérisation				
	0 h	Aspect de l'émulsion	Emulsion blanche.	Emulsion blanche légèrement plus claire	
	0,5 h	Crème (mm)	0	0	0
		Huile (mm)	0	0	0
		Sédiment (mm)	0	0	0
	24 h	Crème (mm)	traces	traces	1,5
		Huile (mm)	0	0	0
	Sédiment (mm)	0,1	0,1	0	
	Re-dispersion	OK	OK	OK	
24,5 h	Crème (mm)	0	0	0	
	Huile (mm)	0	0	0	
	Sédiment (mm)	0	0	0	

Tableau 8

5 Les résultats font état d'une formulation stable à température ambiante après 20 jours et à 0°C après 7 jours puisqu'aucune séparation de phase n'apparaît (ni synérèse, ni sédimentation). Le test de vieillissement accéléré (15 jours à 54°C) fait état d'un

changement de couleur et d'un gradient de couleur sur les 5% du haut de l'échantillon. La formulation est coulable.

Un pH de 8,4 est mesuré après dilution de 5% en masse de la composition dans de l'eau de ville. Le test de résidu tamis humide est bon, puisque aucun résidu n'est retenu sur le tamis.

5 Le test de mousse est excellent, puisqu'aucune mousse résiduelle n'est présente après 30 inversions de l'éprouvette.

Les tests de stabilité de la dispersion est bon, avec obtention d'une émulsion stable, présentant après stockage à 54 °C un léger crémage et quelques traces de dépôt à 0 °C et à
10 l'ambiante. Cette crème est redispersable.

Ces résultats montrent que l'utilisation du copolymère selon l'invention permet de préparer des compositions comprenant une dispersion d'actifs phytosanitaires stables dans le temps et à température.

15

Bien évidemment ces résultats ne sauraient limiter l'invention à ce type d'actifs.

Ces résultats démontrent en effet, de manière plus générale, que les copolymères de l'invention permettent de préparer des compositions de tous types (agrochimiques, cosmétiques, pharmaceutiques, ...) comprenant au moins un actif, qui soient stables dans le

20 temps et sur une large gamme de températures

Exemple 9 : Evaluation de la stabilité d'une formulation complète réalisée avec un copolymère conforme à l'invention

Dans un bécher Pyrex de 1000 ml, sont ajoutés à la spatule 45g du copolymère de l'exemple
25 1 et à la pipette 200g d'agent émulsifiant (polyéthylène glycol esters d'acides gras commercialisés par la Société Rhodia sous le nom d'Alkamuls VO2003) et 710,15g d'huile de colza. 0,85g de silice Aerosil 200 (EVONIK) ainsi que 1g de carbonate de sodium sont ajoutés à la spatule. Ce mélange est alors chauffé sous une agitation de 300 tour/min jusqu'à solubilisation complète du copolymère selon l'invention, puis refroidi sous la même agitation
30 jusqu'à température ambiante. 1g d'antimousse Silcolapse RG22 (RHODIA) est alors ajouté sous agitation. 43 g de Nicosulfuron (actif solide, pureté 98%) sont ensuite ajoutés puis s'en suit une homogénéisation à la spatule. Le mélange est ensuite passé 3 minutes à l'Ultra Turax T50 avec une pale double effet de D = 45 mm, à 6000 rpm avant d'être soumis à un broyage humide dans un Vibro Mac LAB 2T de 1000 ml de capacité.

35 800 ml de billes SEPR ER 120 A, ZrO_2/SiO_2 de 0,8 à 1,25 mm de diamètre sont utilisées pour le broyage qui dure 20 mn.

Il est contrôlé au microscope optique que toutes les particules sont de taille inférieure à 10 μm .

Formulation	Teneur en % massique
Nicosulfuron (98%)	4,3
Copolymère de l'exemple 1	4,5
Alkamuls VO2003	20,00
Huile de colza	71,015
Aerosil 200	0,085
Carbonate de sodium	0,1
Silcolapse RG22	0,1

Tableau 9

5

Différents tests métiers « types » de formulations agrochimiques sont réalisés sur cette formulation selon le tableau 10, pour s'assurer de la qualité et de la stabilité de cette dernière.

On s'intéresse particulièrement à la stabilité de la dispersion en huile (séparation de phase : synérèse et/ou sédimentation) lors de tests de vieillissement (température ambiante ; 0°C pendant 7 jours, 54°C pendant 15 jours) ainsi qu'à sa viscosité. On s'intéresse également au comportement de la dispersion en huile lors de son basculement dans l'eau (pH, résidu et stabilité de l'émulsion générée à différents temps (0 ; 1h).

Les résultats sont présentés dans le tableau 10 :

15

Stockage		30 jours à température ambiante	7 jours à 0°C	15 jours à 54°C	
Synérèse		0%	0%	12%	
Coulabilité		Coulable	Coulable	Coulable	
Viscosité (mPas-1)	Viscosité Brookfield (20rpm)	960 (20°C)	980 (20°C)	1140 (20°C)	
pH (à 5 %)	pH	5,2	5,2	5,1	
Stabilité de la dispersion (inspiré de MT 180) Formulation diluée à 1 %, à 30+/- 2°C, dans eau CIPAC D. Eprouvette de 100 ml utilisée, inversion 10 fois puis observation après :	Temps d'attente avant caractérisation				
	0 h	Aspect de l'émulsion	Emulsion blanche.	Emulsion blanche.	Emulsion blanche
	1 h	Crème (mm) Huile (mm) Sédiment (mm)	1 0 0	1 0 0	2 0 0

Tableau 10

Les résultats font état d'une formulation stable à température ambiante après 30 jours et à 0°C après 7 jours puisqu'aucune séparation de phase n'apparaît (ni synérèse, ni sédimentation). Le test de vieillissement accéléré (15 jours à 54°C) fait état d'une séparation de phase limitée sur les 12% du haut de l'échantillon, que nous pouvons re-homogénéiser

5 après mélange. La formulation est coulable.

Un pH de 5,2 est mesuré après dilution de 5% en masse de la composition dans de l'eau CIPAC D.

Les tests de stabilité de la dispersion est bon, avec obtention d'une émulsion stable, présentant un léger crémage et quelques traces de dépôt. Cette crème est redispersable.

10

Ces résultats montrent que l'utilisation du copolymère selon l'invention permet de préparer des compositions comprenant une dispersion d'actifs phytosanitaires stables dans le temps et à température.

15 Exemple 10 : Evaluation de la stabilité d'une formulation complète réalisée avec un copolymère conforme à l'invention

Dans un bécher Pyrex de 1000 ml, sont ajoutés à la spatule 45g du copolymère de l'exemple 1 et à la pipette 200g d'agent émulsifiant (polyéthylène glycol esters d'acides gras commercialisés par la Société Rhodia sous le nom d'Alkamuls VO2003) et 699,15g d'huile

20 de colza. 0,85g de silice Aerosil 200 (EVONIK) ainsi que 1g de carbonate de sodium sont ajoutés à la spatule. Ce mélange est alors chauffé sous une agitation de 300 tour/min jusqu'à solubilisation complète du copolymère selon l'invention, puis refroidi sous la même agitation jusqu'à température ambiante. 1g d'anti-mousse Silcolapse RG22 (RHODIA) est alors ajouté

25 sous agitation. 53 g de Flufenoxuron (actif solide, pureté 98%) sont ensuite ajoutés puis s'en suit une homogénéisation à la spatule. Le mélange est ensuite passé 3 minutes à l'Ultra Turax T50 avec une pale double effet de D = 45 mm, à 6000 rpm avant d'être soumis à un broyage humide dans un Vibro Mac LAB 2T de 1000 ml de capacité.

800 ml de billes SEPR ER 120 A, ZrO_2/SiO_2 de 0,8 à 1,25 mm de diamètre sont utilisées pour le broyage qui dure 20 mn.

30 Il est contrôlé au microscope optique que toutes les particules sont de taille inférieure à 10 μm .

Formulation	Teneur en % massique
Flufenoxuron (98%)	5,3
Copolymère de l'exemple 1	4,5
Alkamuls VO2003	20,00
Huile de colza	69,915
Aerosil 200	0,085
Carbonate de sodium	0,1
Silcolapse RG22	0,1

Tableau 11

5 Différents tests métiers « types » de formulations agrochimiques sont réalisés sur cette formulation selon le tableau 12, pour s'assurer de la qualité et de la stabilité de cette dernière.

10 On s'intéresse particulièrement à la stabilité de la dispersion en huile (séparation de phase : synérèse et/ou sédimentation) lors de tests de vieillissement (température ambiante ; 0°C pendant 7 jours, 54°C pendant 15 jours) ainsi qu'à sa viscosité. On s'intéresse également au comportement de la dispersion en huile lors de son basculement dans l'eau (pH, et stabilité de l'émulsion générée à différents temps (0 ; 1h).

Les résultats sont présentés dans le tableau 12 :

Stockage		30 jours à température ambiante	7 jours à 0°C	15 jours à 54°C	
Synérèse		0%	0%	2%	
Coulabilité		Coulable	Coulable	Gel	
Viscosité (mPas-1)	Viscosité Brookfield (20rpm)	860 (20° C)	900 (20° C)	6000 (20° C)	
pH (à 5 %)	pH	8,1	8,3	8,6	
Stabilité de la dispersion (inspiré de MT 180) Formulation diluée à 1 %, à 30+/- 2°C, dans eau CIPAC D. Eprouvette de 100 ml utilisée, inversion 10 fois puis observation après :	Temps d'attente avant caractérisation				
	0 h	Aspect de l'émulsion	Emulsion blanche.	Emulsion blanche.	Emulsion blanche
	1 h	Crème (mm) Huile (mm) Sédiment (mm)	0 0 0	0 0 0	0 0 0

Tableau 12

Les résultats font état d'une formulation stable à température ambiante après 30 jours et à 0°C après 7 jours puisqu'aucune séparation de phase n'apparaît (ni synérèse, ni sédimentation). Le test de vieillissement accéléré (15 jours à 54°C) fait état d'une séparation de phase quasi nulle (2% sur le haut de l'échantillon), néanmoins la formulation apparaît gélifiée. Il est nécessaire de l'agiter pour qu'elle redevienne coulable et cette dernière reste très visqueuse ;

Un pH de 8,1 est mesuré après dilution de 5% en masse de la composition dans de l'eau CIPAC D.

Les tests de stabilité de la dispersion est bon, avec obtention d'une émulsion stable, présentant aucun crémage, ni traces de dépôt.

Ces résultats montrent que l'utilisation du copolymère selon l'invention permet de préparer des compositions comprenant une dispersion d'actifs phytosanitaires stables dans le temps et à température.

15

Exemple 11 : Réalisation d'une formulation concentrée liquide de mise en œuvre aisée contenant un copolymère selon l'invention et un émulsifiant.

Ce concentré peut être notamment utilisable pour réaliser une formulation complète, de type OD par exemple.

Dans un bécher Pyrex de 1000 ml, sont ajoutés à la spatule 215,3g du copolymère de l'exemple 1 et 781,3g d'agent émulsifiant (polyéthylène glycol esters d'acides gras commercialisés par la Société Rhodia sous le nom d'Alkamuls VO2003) et 3,4g de silice Aérosil 200 (EVONIK). Ce mélange est alors chauffé sous une agitation de 300 tour/min jusqu'à solubilisation complète du copolymère selon l'invention, puis refroidi sous la même agitation jusqu'à température ambiante.

Formulation	Teneur en % massique
Copolymère de l'exemple 1	21,53
Alkamuls VO2003	78,13
Aérosil 200	0,34

Tableau 13

Une formulation concentrée liquide stable et facilement manipulable est obtenue. Ce concentré liquide contenant les deux fonctionnalités (d'une part l'agent rhéologique (copolymère selon l'invention) et d'autre part l'émulsifiant (Alkamuls VO2003)) peut être stabilisé si nécessaire par l'ajout d'un peu de silice. La viscosité mesurée de ce mélange est de l'ordre de 2500cP à 20rpm et 25°C et est stable à l'ambiante, 0°C et 54°C.

30

Une quantité adéquate de ce concentré peut-être utilisée pour réaliser dans un deuxième temps une formulation complète, par exemple de type OD, à l'image de celles décrites dans les exemples 8 à 10.

Revendications

- 5 1. Copolymère dont le squelette est obtenu par polymérisation radicalaire :
- d'un corps gras (A) comprenant des insaturations; et
 - d'au moins un monomère (B) comprenant au moins une fonction polymérisable par polymérisation radicalaire et comprenant au moins une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée comprenant de 16 à 44 atomes de carbone.
- 10 2. Copolymère selon la revendication 1, pour lequel le monomère (B) comprend une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée, comprenant au moins 18 atomes de carbone, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone.
- 15 3. Copolymère selon les revendications 1 à 2, pour lequel le corps gras (A) est choisi parmi les mono, di et triglycérides d'acides gras et leurs esters méthylique ou éthylique; les hydrocarbures insaturés dont la chaîne carbonée comprend au moins une liaison double ou triple, et/ou hydroxylés; les acides gras dont la chaîne carbonée comprend au moins une liaison double ou triple, et/ou hydroxylés; les alcool gras ; les amines grasses, les huiles
- 20 animales ou d'origine animales, et leurs dérivés ; les huiles silicones ; les composés terpéniques ; les résines synthétiques porteuses d'un proton labile par exemple les fonctions hydroxyles, les amines primaires et secondaire, les thiol et/ou d'au moins une insaturation comme par exemple les résines à base de polybutadiène, ou de polypropylène, les alcools, les esters, les éthers, les amides non aromatiques ou aromatiques, et leurs mélanges.
- 25 4. Copolymère selon les revendications 1 à 3, pour lequel le corps gras (A) est choisi parmi les huiles végétales ou les huiles d'origine végétales choisies parmi :
- les triglycérides d'acides gras saturés ou insaturés comprenant au moins 12 atomes de carbone et de préférence de 14 à 22 atomes de carbone ;
- 30 - les esters des triglycérides d'acides gras saturés ou insaturés comprenant au moins 12 atomes de carbone et de préférence de 14 à 22 atomes de carbone, et notamment leurs esters méthyliques et éthyliques ;
- ou les huiles animale ou d'origine animales, par exemple les huiles de poissons ;
- ou leurs mélanges.
- 35 5. Copolymère selon la revendication 4, pour lequel le corps gras (A) est choisi parmi l'huile de colza, l'huile de soja, l'huile de maïs, l'huile de ricin, l'huile d'arachide, l'huile de beurre,

l'huile de graine de coton, l'huile de lin, l'huile de noix de coco, l'huile d'olive, l'huile de palme, l'huile de pépin de raisin, l'huile de coprah et leurs mélanges.

6. Copolymère selon les revendications 1 à 5, pour lequel le monomère (B) est choisi parmi :

- 5
- les acrylates d'alkyle ;
 - les méthacrylates d'alkyle ;
 - les acrylamides d'alkyle ;
 - les méthacrylamides d'alkyle ;
 - les vinyles d'alkyle, notamment les allyles d'alkyles ou les vinyléthers d'alkyle ; et
- 10
- les styrènes d'alkyle ;

dans lesquels l'alkyle est une chaîne, linéaire ou ramifiée, comprenant de préférence au moins 18 atomes de carbones, par exemple au moins 20 atomes de carbone, notamment 22 atomes de carbone ou 44 atomes de carbone.

15 7. Copolymère selon la revendication 6, pour lequel le monomère (B) est choisi parmi un acrylate d'alkyle dans lequel la chaîne alkyle comprend 22 atomes de carbone ou un acrylate d'alkyle dans lequel la chaîne alkyle comprend 44 atomes de carbone.

20 8. Copolymère selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dont le taux de greffage du corps gras (A) est compris entre 5 et 80%, selon l'une des formules suivantes (eq1), (eq2) ou (eq3) selon que le corps gras (A) comprend respectivement uniquement des insaturations (eq1), uniquement des fonctions hydroxyles (eq2) ou à la fois des insaturations et des fonctions hydroxyles (eq3):

$$\text{taux de greffage} = \left(\frac{A2}{A1} \right) \text{ (eq1)}$$

25

$$\text{taux de greffage} = \left(\frac{B2}{B1} \right) \text{ (eq2)}$$

$$\text{taux de greffage} = \left(\frac{A2}{A1} \right) + \left(\frac{B2}{B1} \right) \text{ (eq3)}$$

dans laquelle :

$$\left(\frac{A2}{A1} \right) = \left(\frac{\text{nombre d'insaturations polymérisées}}{\text{nombre d'insaturations initiales}} \right)$$

$$\left(\frac{B2}{B1} \right) = \left(\frac{\text{nombre de fonctions hydroxyles substituées}}{\text{nombre de fonctions hydroxyles initiales}} \right)$$

9. Copolymère selon les revendications 1 à 8, dont la masse moléculaire est comprise entre 10 000 et 1.10^6 g/mol, de préférence comprise entre 15 000 et 500 000 g/mol, plus préférentiellement comprise entre 20 000 et 250 000 g/mol, par exemple entre 25 000 et 80 000 g/mol.

5

10. Procédé de préparation d'un copolymère par polymérisation radicalaire d'un corps gras (A) comprenant des insaturations avec au moins un monomère (B) comprenant au moins une fonction polymérisable par polymérisation radicalaire et comprenant au moins une chaîne alkyle, linéaire ou ramifiée, comprenant de 16 à 44 atomes de carbone.

10

11. Procédé de modification des propriétés rhéologiques d'un milieu non aqueux par addition dans ce milieu d'un copolymère selon les revendications 1 à 9.

15

12. Procédé selon la revendication 11, pour lequel les propriétés rhéologiques modifiées sont la présence d'un seuil rhéologique et/ou la viscosité, et/ou les propriétés de gélification.

20

13. Procédé selon la revendication 12, pour lequel le copolymère est ajouté en une proportion comprise entre 0,1 et 20 % en masse, par exemple entre 0,5 et 15% en masse, de préférence entre 1 et 7% en masse par rapport à la masse totale du milieu non aqueux.

25

14. Procédé selon la revendication 12, pour lequel le copolymère est ajouté en une proportion supérieure à 40% en poids, par exemple supérieure à 50% en poids, par exemple supérieure à 60% en poids, par exemple supérieure à 70% en poids, par exemple supérieure à 80% en poids, par exemple supérieure à 90% en poids dudit milieu non aqueux.

30

15. Composition émulsifiable par mélange avec de l'eau, comprenant :

- un milieu apolaire ;
- un composé, par exemple un actif phytosanitaire, dispersé au sein dudit milieu apolaire ;
- un copolymère selon l'une des revendications 1 à 9; et
- un agent émulsifiant.

35

16. Composition selon la revendication 15, dans laquelle le milieu apolaire est choisi parmi :
- les triglycérides d'acides gras saturés ou insaturés comprenant au moins 12 atomes de carbone et de préférence de 14 à 22 atomes de carbone ; en particulier des triglycérides de synthèse ou de préférence des triglycérides naturels, tels que les huiles végétales ou d'origine végétales, du type huile de colza, huile de soja, huile d'arachide, huile de beurre,

huile de graine de coton, huile de lin, huile de noix de coco, huile d'olive, huile de palme, huile de pépin de raisin, huile de ricin, huile de coprah, ou les huiles animales ou d'origine animales, par exemple huiles de poisson, notamment les huiles de poisson comprenant des oméga 3 ;

- 5** - les esters des triglycérides d'acides gras saturés ou insaturés comprenant au moins 12 atomes de carbone et de préférence de 14 à 22 atomes de carbone, notamment leurs esters méthyliques et éthyliques ;
- les coupes pétrolières aromatiques ;
 - les solvants aromatiques, par exemple anisole, toluène ;
- 10** - les composés terpéniques, par exemple D-limonène, L-limonène ;
- les mélanges de diesters succinate/adipate/glutarate de diméthyle ;
 - les hydrocarbures aliphatiques comprenant au moins 6 atomes de carbone par exemple isooctane, kerosène, essence, essence diesel, huiles minérales, notamment huile de paraffine ; les huiles lubrifiantes ; ou
- 15** - leurs mélanges.

17. Composition selon les revendications 15 à 16, dans laquelle le milieu apolaire comprend, voire est, un mélange de triglycérides, par exemple une huile végétale ou d'origine végétale choisie parmi l'huile de colza, l'huile de soja, l'huile de maïs, l'huile de ricin, l'huile d'arachide,

20 l'huile de beurre, l'huile de graine de coton, l'huile de lin, l'huile de noix de coco, l'huile d'olive, l'huile de palme, l'huile de pépin de raisin, l'huile de coprah et leurs mélanges.

18. Composition selon les revendications 15 à 17, comprenant entre 0,5 et 40% en poids, par exemple entre 1 et 20% en poids, de préférence entre 2 et 10 en poids, par exemple

25 entre 3 et 8% en poids, de copolymère par rapport au poids total de la composition.

19. Composition selon les revendications 15 à 18, dans laquelle le milieu apolaire est une huile végétale ou un mélange d'huiles végétales et l'émulsifiant est un polyéthylène glycol esters d'acides gras.

30

20. Composition selon les revendications 15 à 19, comprenant entre 3 et 30% en poids d'agent émulsifiant par rapport au poids total de la composition.

21. Procédé de préparation d'une composition selon l'une des revendications 15 à 20, choisi

35 parmi :

- un procédé (P1) comprenant les étapes suivantes :
 - (i) on mélange le milieu apolaire et l'agent émulsifiant ; puis

- (ii) on ajoute le copolymère ; puis
 - (iii) on ajoute le composé à disperser ; ou
 - un procédé (P2) comprenant les étapes suivantes :
 - (a) on mélange le milieu apolaire, l'agent émulsifiant et le composé à disperser ; puis
 - 5** (b) on ajoute à chaud, le copolymère solubilisé dans du milieu apolaire ; ou
 - un procédé (P3) comprenant les étapes suivantes :
 - (I) on mélange le milieu apolaire et le composé à disperser ; puis
 - (II) on ajoute à chaud le copolymère solubilisé dans du milieu apolaire et l'agent émulsifiant.
- 10** 22. Utilisation d'une composition selon l'une des revendications 15 à 20 pour former une émulsion de type huile-dans-l'eau par mélange de la composition avec une phase aqueuse.
23. Composition concentrée comprenant un copolymère selon l'une des revendications 1 à 9 et un agent émulsifiant, de préférence choisi parmi les polyéthylène glycol esters d'acides
- 15** gras.

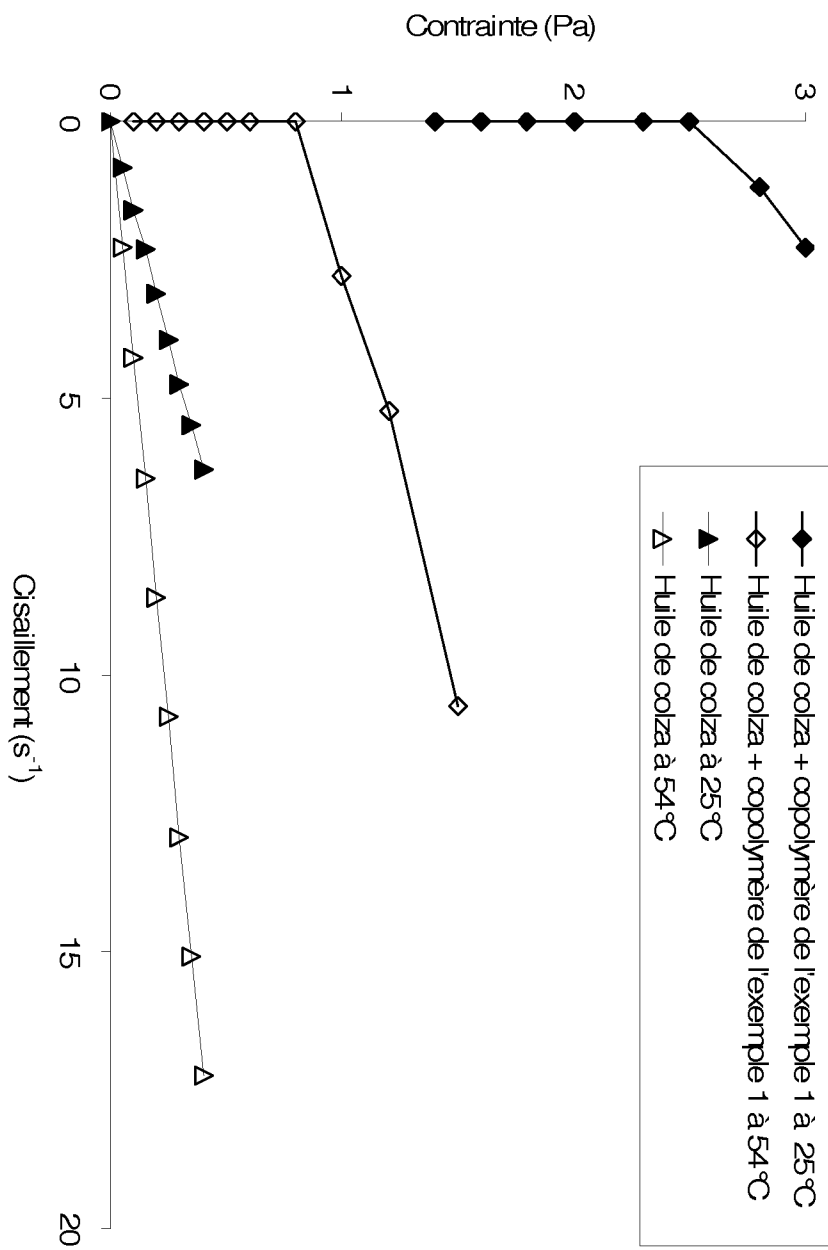


Figure 1

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/EP2012/057813

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. C08F289/00 C08L91/00 C08L101/12
ADD.
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
C08F C08L

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)
EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	GB 1 564 542 A (DENNISON MFG CO) 10 April 1980 (1980-04-10) example 22	1,2
X	----- WO 2009/119423 A1 (DAIKIN IND LTD [JP]; DOW CORNING [US]; UEDA AKIHIKO [JP]; MINAMI SHINI) 1 October 2009 (2009-10-01) examples 1,2	1-4
X	----- DE 26 20 309 A1 (DENNISON MFG CO) 18 November 1976 (1976-11-18) the whole document -----	1-14

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

<p>"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance</p> <p>"E" earlier application or patent but published on or after the international filing date</p> <p>"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)</p> <p>"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means</p> <p>"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed</p>	<p>"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention</p> <p>"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone</p> <p>"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art</p> <p>"&" document member of the same patent family</p>
---	---

Date of the actual completion of the international search 28 June 2012	Date of mailing of the international search report 05/07/2012
---	--

Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Rouault, Yannick
--	--

Box No. II Observations where certain claims were found unsearchable (Continuation of item 2 of first sheet)

This international search report has not been established in respect of certain claims under Article 17(2)(a) for the following reasons:

1. Claims Nos.:
because they relate to subject matter not required to be searched by this Authority, namely:

2. Claims Nos.: **1-23 (partly)**
because they relate to parts of the international application that do not comply with the prescribed requirements to such an extent that no meaningful international search can be carried out, specifically:

see additional sheet PCT/ISA/210

3. Claims Nos.:
because they are dependent claims and are not drafted in accordance with the second and third sentences of Rule 6.4(a).

Box No. III Observations where unity of invention is lacking (Continuation of item 3 of first sheet)

This International Searching Authority found multiple inventions in this international application, as follows:

1. As all required additional search fees were timely paid by the applicant, this international search report covers all searchable claims.
2. As all searchable claims could be searched without effort justifying additional fees, this Authority did not invite payment of additional fees.
3. As only some of the required additional search fees were timely paid by the applicant, this international search report covers only those claims for which fees were paid, specifically claims Nos.:

4. No required additional search fees were timely paid by the applicant. Consequently, this international search report is restricted to the invention first mentioned in the claims; it is covered by claims Nos.:

Remark on Protest

- The additional search fees were accompanied by the applicant's protest and, where applicable, the payment of a protest fee.
- The additional search fees were accompanied by the applicant's protest but the applicable protest fee was not paid within the time limit specified in the invitation.
- No protest accompanied the payment of additional search fees.

Continuation of Box II.1

Claims 1-23 (in part)

The claims do not meet the requirement of PCT Article 6 in respect of clarity. The application fails to comply with the substantive requirements to such an extent that this was taken into account for the purposes of conducting the search and determining its extent (PCT Guidelines, paragraphs 9.19 and 9.24). The new claim 5 is based on claim 6 of FR1153636. However, the alternatives consisting of castor oil and fish oil no longer appear. They then reappear in claim 16. It is therefore impossible to determine the extent of the range claimed. Claims 15 and 21 make the assumption that the copolymer of FR1153636 is semicrystalline with side chains, but this is not explicitly described in FR1153636. The generalisation of the claims based on FR1153636 is thus unsupported. Similarly, there does not appear to be a support in FR1153636 for claims 19 and 23. Consequently, it is impossible to determine whether or not the semicrystalline nature is an essential feature that is missing. The term "fatty substance (A) comprising unsaturations", used in claim 1, is a very broad generic term that includes, for example, cross-linking agents composed of a long alkyl chain linking two ethylenic unsaturations such as 1,9-Nonanediol dimethacrylate. From the description and the examples, it appears that the fatty substance (A) simply corresponds to polyunsaturated natural oils. Moreover, from claim 3, it appears that the wording "and/or hydroxylated" can also be interpreted as the possibility of a hydroxylated hydrocarbon with no unsaturation being present. There is likewise no unsaturation in some of the products of claim 4. For this reason, the application lacks compliance to such an extent that this was taken into account for the purposes of conducting the search in respect of the claims and determining the extent thereof. The search in respect of the claims has been limited to the examples.

The applicant's attention is drawn to the fact that claims relating to inventions in respect of which no search report has been established need not be the subject of a preliminary examination (PCT Rule 66.1(e)). The applicant is advised that the EPO policy when acting as International Preliminary Examining Authority is normally not to carry out a preliminary examination on subject matter that has not been searched. This applies whether or not the claims were amended after receipt of the search report or during any Chapter II procedure. The applicant is reminded that if the application proceeds to the regional phase before the EPO, an additional search may be carried out during examination before the EPO (see EPO Guidelines, C-VI, 8.2), provided that the problems which led to the declaration under PCT Article 17(2) have been resolved.

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No PCT/EP2012/057813

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
GB 1564542	A	10-04-1980	NONE
WO 2009119423	A1	01-10-2009	TW 200948973 A 01-12-2009
			WO 2009119423 A1 01-10-2009
DE 2620309	A1	18-11-1976	AU 512275 B2 02-10-1980
			AU 1371576 A 10-11-1977
			BR 7602879 A 16-11-1976
			CA 1110390 A1 06-10-1981
			DE 2620309 A1 18-11-1976
			ES 447643 A1 01-10-1977
			FR 2345490 A1 21-10-1977
			IT 1067508 B 16-03-1985
			JP 51145533 A 14-12-1976
			SE 7605124 A 08-11-1976
			US 4288479 A 08-09-1981
			ZA 7602693 A 26-10-1977

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/EP2012/057813

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. C08F289/00 C08L91/00 C08L101/12 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) C08F C08L		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal, WPI Data		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	GB 1 564 542 A (DENNISON MFG CO) 10 avril 1980 (1980-04-10) exemple 22 -----	1,2
X	WO 2009/119423 A1 (DAIKIN IND LTD [JP]; DOW CORNING [US]; UEDA AKIHIKO [JP]; MINAMI SHINI) 1 octobre 2009 (2009-10-01) exemples 1,2 -----	1-4
X	DE 26 20 309 A1 (DENNISON MFG CO) 18 novembre 1976 (1976-11-18) le document en entier -----	1-14
<input type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets	
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 28 juin 2012		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 05/07/2012
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé Rouault, Yannick

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALEDemande internationale n°
PCT/EP2012/057813**Cadre n° II Observations - lorsqu'il a été estimé que certaines revendications ne pouvaient pas faire l'objet d'une recherche (suite du point 2 de la première feuille)**

Le rapport de recherche internationale n'a pas été établi en ce qui concerne certaines revendications conformément à l'article 17.2)a) pour les raisons suivantes :

1. Les revendications n^{os} se rapportent à un objet à l'égard duquel l'administration chargée de la recherche internationale n'est pas tenue de procéder à la recherche, à savoir :

2. Les revendications n^{os} 1-23(en partie) parce qu'elles se rapportent à des parties de la demande internationale qui ne remplissent pas suffisamment les conditions prescrites pour qu'une recherche significative puisse être effectuée, en particulier :
voir FEUILLE ANNEXÉE PCT/ISA/210

3. Les revendications n^{os} parce qu'elles sont des revendications dépendantes et ne sont pas rédigées conformément aux dispositions de la deuxième et de la troisième phrases de la règle 6.4.a).

Cadre n° III Observations - lorsqu'il y a absence d'unité de l'invention (suite du point 3 de la première feuille)

L'administration chargée de la recherche internationale a trouvé plusieurs inventions dans la demande internationale, à savoir:

1. Comme toutes les taxes additionnelles exigées ont été payées dans les délais par le déposant, le présent rapport de recherche internationale porte sur toutes les revendications pouvant faire l'objet d'une recherche.

2. Comme toutes les revendications qui se prêtent à la recherche ont pu faire l'objet de cette recherche sans effort particulier justifiant des taxes additionnelles, l'administration chargée de la recherche internationale n'a sollicité le paiement d'aucunes taxes de cette nature.

3. Comme une partie seulement des taxes additionnelles demandées a été payée dans les délais par le déposant, le présent rapport de recherche internationale ne porte que sur les revendications pour lesquelles les taxes ont été payées, à savoir les revendications n^{os}.

4. Aucune taxes additionnelles demandées n'ont été payées dans les délais par le déposant. En conséquence, le présent rapport de recherche internationale ne porte que sur l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications; elle est couverte par les revendications n^{os}.

- Remarque quant à la réserve**
- Les taxes additionnelles étaient accompagnées d'une réserve de la part du déposant et, le cas échéant, du paiement de la taxe de réserve.
- Les taxes additionnelles étaient accompagnées d'une réserve de la part du déposant mais la taxe de réserve n'a pas été payée dans le délai prescrit dans l'invitation.
- Le paiement des taxes additionnelles n'était assorti d'aucune réserve.

SUITE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUES SUR PCT/ISA/ 210

Suite du cadre II.2

Revendications nos.: 1-23(en partie)

Les revendications ne sont pas conformes à l'exigence de clarté énoncée à l'art. 6 PCT. La demande n'est pas conforme aux dispositions de fond au point qu'il en a été tenu compte pour effectuer la recherche et pour en déterminer l'étendue (Directives du PCT, chapitre 9.19 et 9.24). La nouvelle revendication 5 se fonde sur la revendication 6 de FR1153636. Les options huile de ricin et huile de poisson ont cependant disparu. Or celles-ci réapparaissent dans la revendication 16. Du coup, il n'est pas possible de connaître la limite du domaine revendiqué. Les revendications 15 et 21 supposent que le copolymère de FR1153636 est semi-cristallin à chaînes latérales, ce qui n'est pas explicité dans FR1153636. La généralisation des revendications fondées sur FR1153634 est donc abusive. De même il ne semble pas y avoir de support pour les revendications 19 et 23 dans FR1153634. Par conséquent, on ne sait pas si la semi-cristallinité est une caractéristique essentielle manquante ou non. Le terme "corps gras (A) comprenant des insaturations" dans la revendication 1 est un terme générique très large qui comprend, par exemple, des réticulants composés d'une chaîne alkyle longue reliant deux insaturations éthyléniques comme le 1,9-Nonanediol diméthacrylate. D'après la description et les exemples, le corps gras (A) correspond seulement à des huiles naturelles polyinsaturées. De plus, d'après la revendication 3, la formulation "et/ou hydroxylés" s'interprète également comme la possibilité d'avoir un hydrocarbure hydroxylé sans insaturation. L'absence d'insaturation est également présente dans certains produits de la revendication 4. Pour ces raisons, la demande n'est pas conforme, au point qu'il en a été tenu compte pour effectuer la recherche portant sur les revendications et pour en déterminer l'étendue. La recherche portant sur les revendications a été circonscrite aux exemples.

L'attention du déposant est attirée sur le fait que les revendications ayant trait aux inventions pour lesquelles aucun rapport de recherche n'a été établi ne peuvent faire obligatoirement l'objet d'un rapport préliminaire d'examen (Règle 66.1(e) PCT). Le déposant est averti que la ligne de conduite adoptée par l'OEB agissant en qualité d'administration chargée de l'examen préliminaire international est, normalement, de ne pas procéder à un examen préliminaire sur un sujet n'ayant pas fait l'objet d'une recherche. Cette attitude restera inchangée, indépendamment du fait que les revendications aient ou n'aient pas été modifiées, soit après la réception du rapport de recherche, soit pendant une quelconque procédure sous le Chapitre II. Si la demande devait être poursuivie dans la phase régionale devant l'OEB, il est rappelé au déposant qu'une recherche pourrait être effectuée durant la procédure d'examen devant l'OEB (voir Directive OEB C-VI, 8.2) à condition que les problèmes ayant conduit à la déclaration conformément à l'Article 17(2) PCT aient été résolus.

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/EP2012/057813

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 1564542	A	10-04-1980	AUCUN	

WO 2009119423	A1	01-10-2009	TW 200948973 A	01-12-2009
			WO 2009119423 A1	01-10-2009

DE 2620309	A1	18-11-1976	AU 512275 B2	02-10-1980
			AU 1371576 A	10-11-1977
			BR 7602879 A	16-11-1976
			CA 1110390 A1	06-10-1981
			DE 2620309 A1	18-11-1976
			ES 447643 A1	01-10-1977
			FR 2345490 A1	21-10-1977
			IT 1067508 B	16-03-1985
			JP 51145533 A	14-12-1976
			SE 7605124 A	08-11-1976
			US 4288479 A	08-09-1981
			ZA 7602693 A	26-10-1977
